De: [redacted]
Envoyé: 28 mars 2020 10:32
À: faqcovid
Objet: 258

Bonjour,

Nous sommes une petite école privée non-subventionnée. Tel que demandé par le MELS, nous n'avons pas mis à pied notre personnel enseignant sur la base qu'un programme serait mis en place pour nous dédommager. Cependant, le dernier bulletin (27 mars) n'en fait toujours pas mention. Est-ce qu'un tel programme sera mis en place pour nous aider?

Merci à l'avance!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 11:47
À: faqcovid
Objet: 205

Bonjour,

Est-ce que les épreuves uniformes de français et d'anglais du mois de mai au secteur collégial sont annulées au même titre que les épreuves du ministère du niveau secondaire? Cela n'est pas tout à fait clair dans les communications.

Merci!

[redacted]

ns à l'environnement !

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 15:00
À: faqcovid
Objet: 206 à 210

Bonjour,

Nous avons plusieurs établissements en train d'envisager de mettre leurs personnels de soutien et professionnels à pied de même que certains enseignants ou qui envisagent de réduire le salaire de ceux-ci pour être en mesure de rencontrer leurs obligations financières. Je ne vous cacherai pas toute l'inquiétude que cela la génère parmi nos membres et leurs collègues non syndiqués, même si nous sommes conscients de ne pas être les seuls dans cette situation.

Actuellement, des discussions ont lieu sur les efforts financiers qui seront demandés aux personnels car la capacité financière des établissements est précarisée et, à certains endroits, mise en péril par les parents qui ne versent plus les frais de scolarité ainsi que par ceux qui demandent le remboursement d'une partie de certains frais au point même de ne pas être en mesure de poursuivre leurs opérations, l'an prochain. Dans notre lettre du 23 mars, nous avions soumis au ministre une série de questions pour lesquelles nous n'avons pas encore obtenu toutes les réponses. Nous vous réitérons celles qui nous apparaissent urgentes de clarifier.

Sur les subventions aux établissements privés agréés

- Le ministère envisage-t-il certains assouplissements quant aux ajustement et aux montants résiduels à verser aux établissements?

Sur l'octroi d'aide financière complémentaire aux établissements privés

- Que compte faire le ministre face au constat que de nombreux parents prévoient ne pas payer les frais de scolarité de leur enfant à l'école privée mettant ainsi les écoles dans une situation financière précaire qui l'empêche - déjà à certains endroits - de rémunérer tout son personnel?

- Quelles sont les mesures d'aide qui sont offertes au secteur non subventionné de certains établissements primaire/secondaire ne possédant un agrément de subvention que pour un seul ordre d'enseignement? Est-ce qu'ils sont éligibles et est-ce que le programme de compensation a été mis ou est sur le point d'être mis en place?

- Quelles sont les mesures qui pourront être offertes aux établissements subventionnés qui envisagent présentement de fermer temporairement leurs portes par manque de ressources financières?

- Quelles conditions le ministère a-t-il prévu fixer pour que les établissements puissent bénéficier d'une aide financière d'urgence pour éviter de devoir fermer ses portes?

Je vous remercie à l'avance de nous apporter toutes les précisions nécessaires,

Salutations cordiales et bonne santé!

Avis de confidentialité
Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou toute autre utilisation de ce message et tout document joint est strictement interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système.

Confidentiality Warning
This message and any attachments are intended only for the use of the intended recipient(s), are confidential, and may be privileged. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any review, retransmission, conversion to hard copy, copying, circulation or other use of this message and any attachments is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately by return e-mail, and delete this message and any attachments from your system.

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 09:36
À: faqcovid
Objet: 244

Bonjour,

Comme la majorité des commissions scolaires, les 10 et 13 avril sont des congés fériés pour notre organisation. Doit-on maintenir nos services de garde d'urgence ouverts lors de ces journées ?

Merci.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 16:54
À: faqcovid
Objet: 244

Bonjour,

Devons-nous envisager le maintien des services de garde d'urgence pendant le congé de Pâques.

Merci et en toute collaboration.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 09:00
À: faqcovid
Objet: 255

Bonjour,

Je suis directrice d'un centre de formation professionnelle et de trois centres FGA et nous nous inquiétons pour la réussite de nos élèves et pour la diplomation de certains d'entre eux qui devaient terminer à la fin du mois de mai.

Mes questions vont donc en ce sens :

À compter du lundi 30 mars, nous mettrons en place des services de formation à distance en formation générale des adultes. En ce qui concerne l'évaluation des différents sigles, est-ce que les enseignants pourront évaluer autrement (par exemple à l'aide de travaux en se conformant aux DDE) étant donné que nous ne pouvons ouvrir notre salle d'examens?

Est-ce que les évaluations orales de certains sigles en FRA et en ANG pourront être faites en ligne (plateforme du genre Teams)?

Pour nos élèves de la formation professionnelle, est-ce que nous pouvons évaluer avec des travaux pour les compétences théoriques pour permettre aux élèves de s'avancer dans leur programme d'études tout en se conformant aux éléments qui doivent être évalués?

Nos équipes enseignantes ont à cœur la réussite de nos élèves et veulent tout mettre en œuvre pour leur permettre de réussir et d'avancer.

Merci et bonne journée!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 27 mars 2020 09:31
À: faqcovid
Objet: 256

Bonjour
Tout d'abord, merci pour votre travail impeccable en temps incertain et tellement inhabituel.
Ma question est relative aux évaluations en formation générale des adultes.
Comme vous le savez, actuellement le succès d'un module de cours est sanctionné par un examen à valeur de 100% de la note.

Comme les élèves de la formation à distance assistée et certains élèves des classes en ligne ne peuvent se rendre aux centres pour être évalués, sera –t-il autorisé comme mesure exceptionnelle, de considérer le jugement de l'enseignant et les travaux remis en formation virtuelle ou à distance?

Afin d'éviter les inéquités plus grandes avec le secteur des jeunes dans l'accès aux études post-secondaire des élèves adultes, j'aimerais obtenir une confirmation que les élèves en fin de parcours scolaire pourront bénéficier de la même mesure exceptionnelle que les élèves actuellement en secondaire 5 dans nos écoles du secteur des jeunes.

En vous remerciant,

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 28 mars 2020 14:46
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 397

Catégories: traité

Bonjour,

Tous les immigrants et/ou réfugiés qui ont déjà ou pas leur statut officiel, mais qui étaient inscrits dans nos programme malgré la précarité et difficultés générales de leurs conditions;

Pourront-ils être inscrits automatiquement pour la continuité de leur scolarisation?
Pourront-ils être continués à recevoir leur financement?
Ceux qui étaient dans l'attente d'une procédure d'acceptation, peuvent-ils être aidés financièrement?
Au besoin, auront-ils eux aussi droit à une banque alimentaire?

Je m'inquiète vraiment pour eux!

Merci et bonne journée!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 10:57
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 259

Bonjour,

Voici une question en lien avec les trousses d'activités pédagogiques à savoir comment le MEES compte-y-il les transmettre aux CS pour ensuite les envoyer dans les écoles?

Et, que compte-t-il produire comme trousses (papiers) pour les familles vulnérables?

[redacted]

De: [redacted].ca>
Envoyé: 31 mars 2020 06:58
À: faqcovid
Objet: 299

Bonjour,

Nous nous questionnons sur le rémunération octroyée aux enseignants-infirmiers de nos programmes en santé qui ont offert des disponibilités au CISSS. Depuis le début de la COVID-19 certains d'entre eux sont déjà en action dans les centres hospitaliers, chsld, etc. Considérant que leur rémunération est maintenue en éducation, obtiennent-ils en parallèle une rémunération régulière en santé ?

Merci de votre précieuse collaboration, bonne journée!

Envoyé de mon iPad

De: [redacted]
Envoyé: 3 avril 2020 20:44
À: faqcovid
Objet: 393

Bonjour,

Est ce que les délais prévus à la Loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant la mise en œuvre du conseil d'administration des centres de services scolaires seront revus (par exemple les délais du 1er mai pour l'envoi de l'avis de désignation ou du 1er juin pour la désignation des membres parents et du personnel)?

Merci à l'avance pour votre précision

En toute collaboration,

[redacted]

Téléchargez Outlook pour iOS

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 3 avril 2020 16:39
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 394

Bonjour mesdames, messieurs,

Nous aimerions avoir des clarifications pour savoir comment nous pouvons mettre en place l'impression des trousses du MEES et respecter la distanciation sociale/fermeture des écoles et avec des effectifs réduits au centre administratif dans le respect de la directive de la santé publique.

Autres considérations importantes pour notre CS :

- Toutes nos écoles sont en milieux défavorisés, indice 8, 9 et 10.
    - Plus grandes difficultés pour les parents d'accompagner leurs enfants.
    - Parents moins scolarisés
    - Accès à internet limité et restreint et même souvent inexistant
    - Communication avec les parents plus difficiles
- Un de nos secteurs, [redacted], est un milieu à prédominance anglophone.
    - Plusieurs de nos parents sont anglophones, donc très difficiles pour eux de soutenir leurs enfants.

Je vous remercie

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 3 avril 2020 11:40
À: [redacted]
Objet: 367

[redacted]

Pourriez-vous me faire savoir s'il y a des fonds disponibles pour que les écoles et les élèves achètent du matériel ou d'équipement de base afin qu'ils puissent étudier à la maison peut être beaucoup plus efficace. Si oui, comment pouvons-nous accéder à ces fonds?

Merci pour votre conseil,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 12:06
À: [redacted]
Objet: 395

Je vous réachemine une question reçue.

Pour les inscriptions dans les centres pour 2020-2021, peut-on demander au MEES l'autorisation de procéder à distance avec des pièces numérisées? Actuellement, nous ne sommes autorisés à le faire.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 01:03
À: faqcovid
Objet: 396

Bonjour
Est-ce possible de me confirmer que les services de gardes d'urgence ne seront plus offert à la fin de notre calendrier scolaire? Est-ce que le personnel de soutien attitré au SDGU seront en vacances comme prévu de la fin juin jusqu'au 20 août

Merci beaucoup 😊

Envoyé de mon iPhone

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 1 avril 2020 08:44
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 317 à 326
Pièces jointes: 2020-03-31 - Questions - FAQ du MEES.docx

Bonjour à vous,

Vous trouverez ci-joint quelques questions et commentaires [redacted] Il est possible que vous ayez déjà reçu des questions ou des commentaires analogues. Toutefois, pour certaines questions, vous retrouverez des contextes ou des mises en situation qui pourraient apporter un éclairage nouveau, notamment pour les RH.

Une excellente journée à vous,

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 7 avril 2020 17:03
À: faqcovid
Objet: 429

Bonjour,

Compte-tenu de la souplesse apportée par le ministère dans l'application du RREC , dont le nombre de jours de la session, est-ce que vous envisagez un report de la date de transmission des résultats pour l'hiver 2020 (date qui est actuellement le 6 juin) ?

Merci à l'avance pour la réponse.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 28 mars 2020 12:15
À: faqcovid
Objet: 398

Catégories: traité

Bonjour,

J’aimerais savoir si, dans l’optique d’un retour aux activités d’enseignement, les enseignants **et les étudiants** auront droit au service de garde?

Merci

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 10:14
À: faqcovid
Objet: 400

Catégories: traité

Bonjour,

Est-ce possible d'avoir des orientations concernant le rôle ,dans la situation actuelle, des équipes psychosociales des C.S.(psychologue, psychoéducateur, travailleur social)
À titre d'exemples, offrir un support-conseil aux personnels du SDG d'urgence, contacter l'ensemble des familles vulnérables et des enfants pour un suivi téléphonique prévoyant faire des références aux organismes communautaires,etc?

Merci de porter attention à mon questionnement
[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 7 avril 2020 11:56
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 406

Bonjour,

Présentement nous avons des étudiants (DES moins 6) qui complètent leur cheminement pour avoir le DES en même temps qu'ils ont débuté une session au niveau collégial. Est-ce qu'ils auront quand même leur DES malgré l'arrêt des cours? Est-ce que nous pourrons déclarer leur atteinte de DES à temps auprès du ministère?

Pour les étudiants ayant fait une demande d'admission au collégial pour l'automne 2020, est-ce que les cours préalables du secondaire seront considérés comme atteints si il n'y a pas de reprise de cours au niveau du secondaire? Est-ce que nous serons financés pour mettre en place des cours « d'appoint » pour ces étudiants auxquels il manquera un bout de formation du secondaire? Si oui, peuvent-ils débuter les formations au DEC voulues même si ils n'ont pas atteints les préalables requis? Y a-t-il une autre solution envisagée?

En ce qui concerne la faible possibilité d'un retour à la normale de nos frontières pour l'automne, il est possible que pour certains cégeps, cette situation créé des MED auprès des professeurs de niveau collégial, étant donné que nous n'aurons pas d'étudiant étranger en nos murs, puisqu'ils n'auront pas fait les démarches migratoires (biométrie, test de français, demande de permis d'études) dans les temps requis…

Merci pour vos réponses, cordialement,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 7 avril 2020 13:27
À: faqcovid
Objet: 405

Bonjour,

J'aimerais soumettre une question pour la Foire aux questions.

Une modification au règlement pour les autorisations d'enseigner a été faite et entrée en vigueur à l'automne dernier. À ce jour, plusieurs questions sont toujours en suspens et pour lesquelles un impact est à prévoir dans la situation. Dans le contexte où des enseignants dont la licence d'enseignement vient à échéance d'ici le 30 juin et qui n'ont pas reçus de retour du Ministère quant à la suite dans leur dossier en ce qui concerne une délivrance d'une autorisation d'enseignement pour l'an prochain, de quelle manière devrons-nous traiter la situation? Devons-nous prévoir un assouplissement dans l'application de la clause 5-1-11 3e paragraphe? Et si certains de ces enseignants sont détenteurs d'un poste régulier, si nous n'avons pas de retour concernant la prolongation de leur autorisation provisoires, devons-nous les non rengager? Pour les enseignants qui ne pourront déposer le nombre de crédits nécessaire au renouvellement de leur autorisation provisoire soit parce que les cours universitaires ne peuvent être complétés, est-ce que ces enseignants auront droit à une prolongation de leur autorisation provisoire actuelle?

Nous avons beaucoup d'enseignants, principalement en formation professionnelle, qui sont dans une situation d'attente quant à leur continuité de leur autorisation d'enseignement. L'impact est important puisque certains ne savent pas ce qui les attends pour l'an prochain à savoir s'ils pourront être embauchés sous contrat comme pour les dernières années. Dans le contexte actuel, nous avons de grandes préoccupations pour la suite de leur dossier.

Merci à vous!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 1 avril 2020 21:15
À: faqcovid
Objet: 410 et 411

Bonjour,

Tout d'abord merci pour vos communications. Nous savons que vous être vous aussi en train de faire des efforts pour cette situation exceptionnelle dans votre environnement de télétravail.

Nous aimerions vous soumettre deux questions, l'une ayant trait à l'assurance cautionnement et l'autre ayant trait aux contrats avec les parents.

1. Nous aimerions savoir si le ministère pense utiliser l'**assurance cautionnement** pour indemniser les parents qui paient un service scolaire privé sans le recevoir suite à la situation spéciale du COVID-19?

Le cautionnement est une assurance obligatoire que les écoles privées non-subventionnées paient, avec pour bénéficiaire, le Ministère de l'Éducation. Cette assurance sert en cas de problème, comme la fermeture de l'école, à indemniser les parents ayant payé des frais, mais n'ayant pas reçu le service. Si notre entreprise ferme, l'assurance couvre le remboursement à ces clients par le Ministère de l'Éducation.
Si oui, nous aimerions savoir quelles seront les modalités de remboursement aux parents?
Si non, nous aimerions savoir la raison.
Si la raison est que l'assurance ne couvre pas le genre de risque d'une fermeture d'école pour cause de décision gouvernementale, alors nous aimerions savoir si le Ministère prévoit assumer la responsabilité de sa décision en remboursant ces frais?

2. Pour le contrat liant les parents et l'école, on nous dit que le Ministère n'est pas partie de ce contrat. Pourtant, nos contrats ont été vérifiés et approuvés par le Ministère. Ainsi, on a inscrit des clauses au contrat telles que le nombre de jours de l'année scolaire (180) ou le nombre d'heures de classe. Il nous est impossible de respecter ce contrat. Est-ce que le Ministère prendra la responsabilité des pertes financières encourues suite au non-respect du contrat? Une manière de prendre les responsabilités est d'offrir des lignes directrices :
    a. Est-il possible d'avoir des lignes directrices sur la manière de normaliser le contrat avec les clients? Nous savons déjà qu'il est interdit de poursuivre l'année scolaire durant l'été, donc nous avons peu de marge de manœuvre pour offrir une prestation d'enseignement jugée suffisante, pour le montant versé, d'ici la fin juin. Si le client n'est pas satisfait, est-il en droit de réclamer une somme? Si oui quelle somme? Quel pourcentage? Basé sur quels critères? Si un jugement civil survient demandant à l'école de rembourser une somme, est-ce que l'école peut, à son tour, réclamer la perte de revenus au Ministère?

En résumé, nous souhaitons comprendre où se situe le Ministère par rapport aux écoles privées non-subventionnées, car le message actuel ne nous permet pas de comprendre notre place dans le réseau. Nous avons été encadrés pour la mise en place de telles ententes contractuelles et nous aimerions continuer l'être au moment où nous avons des décisions à prendre.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 16:57
À: faqcovid
Objet: 409

[redacted]

Bonjour,

Nous aimerions obtenir une précision concernant la demande touchant le registre des présences à compléter en lien avec la reddition de compte – maintien en emploi.

Actuellement, il est précisé que le personnel visé par ce registre est celui qui est appelé à travailler dans les services de garde d'urgence, les employés de soutien administratif, technique ou manuel ainsi que le personnel professionnel et d'encadrement

Considérant le fait que les enseignants offrirons également une prestation de travail, devons-nous ajouter cette catégorie de personnel dans le personnel visé par ce registre ?

Bien à vous,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 8 avril 2020 17:20
À: faqcovid; 'info@fcsq.qc.ca'
Cc: [redacted]
Objet: 428

Bonjour,

Le sous-ministre nous informait dans sa lettre du 29 mars dernier, de maintenir 50% des versements prévus aux transporteurs pour la période du 6 au 10 avril. Voici nos questions :

- Doit-on appliquer la même règle avec le transport intégré (transport municipal), dans notre cas la STO? Notre entente prévoit une facturation mensuelle.
- Est-ce possible d'obtenir les directives quant au paiement des transporteurs pour la période allant du 11 avril au 1er mai? Ceci faciliterait nos discussions avec les transporteurs.

Merci.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 27 mars 2020 14:07
À: faqcovid
Objet: 399

Bonjour,
Est-ce normal que des cégeps viennent tout juste d'annoncer l'annulation de la session d'été 2020? Ceci empêchera l'admission à l'université de certains étudiants confirmés qui ont besoin de préalables donnés en cours d'été.
Merci,

[redacted]

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 07:22
À: faqcovid
Objet: 401

Importance: Haute

Catégories: traité

Bonjour,

Je suis directrice d'établissement scolaire dans la région [redacted] et mon école a été ciblée afin d'offrir un service de garde d'urgence.

Depuis bientôt deux semaines, je quitte la maison à tous les jours à 5:30 du matin et je reviens à 17:30 le soir pour soutenir les employés des services essentiels.

Je laisse donc mes enfants de 9 et de 11 ans seuls à la maison sur une période d'environ 12 heures.

J'aimerais que, les gens qui soutiennent les employés des services essentiels, soient eux aussi soutenus.

Est-ce possible de revoir les critères d'admissibilité pour nos services de garde d'urgence?

Les directions d'établissement ainsi que les secrétaires qui se doivent d'être présents au travail devraient pouvoir bénéficier de ce service.

Merci et belle journée!

Ça va bien aller! ☺

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 23 avril 2020 12:44
À: [redacted] faqcovid
Objet: 491

Voici une préoccupation qui m'a été acheminée.

Nous avons l'habitude d'envoyer le compte de taxes aux contribuables en juillet ou en août. Chaque jour de retard dans cet envoi représente une perte pour les cs. Cette année. Nous prévoyons faire l'envoi comme à l'habitude.
Or, dans le contexte actuel, nous prévoyons des réactions de la population, puisque plusieurs organisations ou grandes entreprises ont annoncé publiquement des reports de paiement. Pourrait-il y avoir un changement exigé par le MEES ?

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 9 avril 2020 11:32
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 445 et 446
Pièces jointes: Questions sur la sanction.docx

Bonjour chères instances gouvernementales,
Permettez-moi dans un premier temps de vous féliciter pour le leadership exercé en cette période plus difficile. C'est très apprécié!

Je suis bien conscient que vos premières interventions priorisaient la santé. Ensuite, en éducation, vous avez travaillé à sécuriser les secteurs du préscolaire, primaire et secondaire. Plusieurs questionnements demeurent en suspend quant à la formation professionnelle.

Vous trouverez en fichier joint des questionnements que nous avons concernant la sanction en formation professionnelle dans le contexte de la COVID-19.

Nous vous laissons en prendre connaissance. Merci de bien vouloir donner une orientation à l'ensemble du réseau de la formation professionnelle.

Je demeure disponible en cas de besoin, mais je sais que ça va bien aller!

Bien à vous

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 7 avril 2020 16:03
À: faqcovid
Objet: 430

Bonjour,

Nous travaillons en étroite collaboration avec les intervenants de la santé et de la protection de la jeunesse. Ma question est la suivante:

Est-ce possible d'admettre, au SDGU, un enfant référé par la protection de la jeunesse advenant le cas où cette solution serait celle de dernier recours pour assurer la sécurité du jeune en question? Nous avons une grande préoccupation de répondre aux besoins des enfants plus vulnérables et notre collaboration avec nos partenaires est excellente. Toutefois, depuis l'ouverture des SDGU, nous nous en tenions à la liste des enfants admissibles. Nous aimerions avoir une orientation du Ministère à cet égard.

Merci de prendre ma question en considération!

Salutations!

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 13 avril 2020 11:12
À: faqcovid
Objet: 464

Bonjour,

Avec la fermeture des écoles, des artistes nous demandent le paiement de leurs honoraires même si l'activité n'a toujours pas eu lieu. De plus, dans le programme un artiste à l'école, celui-ci n'a pas fait les 2 dernières séances d'ateliers.

Questions :

Devons-nous payer les artistes dans le cadre du programme « La culture à l'école » même si l'activité n'a pas eu lieu ?

Devons-nous payer l'artiste dans le Programme « Un artiste à l'école » pour des ateliers non-donnés ?

Merci et bonne journée.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 9 avril 2020 14:11
À: [redacted]; faqcovid
Objet: 459

Bonjour,

Voici une question reçue d'un groupe de DG.

Deux fois par année, les cs doivent déclarer les dépassements d'élèves et procéder au paiement à la pièce aux enseignants touchés par cette situation. Comme les enseignants sont à la maison, doit-on les payer pour la 2e partie de l'année? Quelle est l'orientation du MEES à cet effet?

Merci d'en assurer le suivi.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 14 avril 2020 17:10
À: faqcovid
Objet: 467

My school board has not yet been able to clarify the following nor have I seen the answer in the Ministry documents:

What will be the expectation for students completing their final year in WOTP programs at High School - will there be an adjustment to he required AAOE hours for certification? Even if school resumes in May, our students would not be in a position to meet the regular requirements for stage hours in their WOTP programs and without an adjustment none of our students would attain certification.

For the majority, if not all, WOTP students, uncertainty leads to high anxiety. It would be highly beneficial for our students and their families if we could provide some clarity of what they may expect.

Thank you.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 avril 2020 11:53
À: faqcovid
Objet: 471

Bonjour, je suis directrice de centre en FGA voici ma question : En sachant que plusieurs de nos élèves sont prêts à passer des examens depuis le début du confinement, serait-il possible de prévoir le déconfinement en priorité pour les examens en FGA en priorisant nos élèves adultes?
Merci à l'avance pour votre réponse.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 avril 2020 13:56
À: faqcovid
Objet: 472

Bonjour,

Lors d'une conférence téléphonique sur les trousses pédagogiques et à l'effet de s'en tenir à la consolidation uniquement des apprentissages, nous avions posé une question concernant le programme d'anglais intensif.

Nous aimerions savoir si nous pouvons déroger à la consigne de consolidation pour les élèves d'anglais intensif qui venait de commencer la portion académique régulière avant l'arrêt dû au COVID-19. En fait, pouvons-nous faire des apprentissages pour ces élèves afin d'éviter qu'elles ou qu'ils soient pénalisés au retour dans leurs apprentissages ?

Avec mes salutations,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 24 avril 2020 12:49
À: faqcovid
Objet: 493

Bonjour,

J'aimerais savoir si des directives spécifiques aux bibliothèques des institution d'enseignement supérieur, et plus précisément des universités, seront émises ou si nous devrons suivre les directives en lien avec les bibliothèques en général (municipales, scolaires, privées, etc.).

Je vous remercie.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 28 avril 2020 10:11
À: faqcovid
Objet: 585

Importance: Haute

Bonjour,

Voici quelques questions concernant la réouverture de nos écoles.

1. Comme il est prévu que les gymnases soient fermés, que devons-nous faire pour les cours d'éducation physique?

2. Est-ce que le personnel pourra faire sa prestation dans plusieurs établissements (agent de service social, éducation physique, etc.)

3. Un aménagement d'horaire sera visiblement nécessaire pour assurer le transport des élèves restreint et la mise en place de mesures sécuritaires pour les récréations. Pouvons-nous réduire le temps d'enseignement pour aménager ces horaires en concentrant l'enseignement sur les matières « essentielles »? Par exemple, comme les gymnases seront inaccessibles, nous pourrions récupérer ces périodes pour permettre les ajustements nécessaires.

4. Est-ce que l'entente avec Apple est accessible seulement pour les élèves qui ne fréquenteront pas les écoles ou pour tous les élèves?

[redacted]

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courrier électronique

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 16:12
À: faqcovid
Objet: Accès aux écoles secondaires

Bonjour,

À chaque année, les élèves en échecs en mathématique SN (4e secondaire enrichi) qui sont en échecs ont la possibilité de faire l'examen de mathématique CST (4e secondaire régulier). Pour ce faire, les élèves devaient faire 3 après-midis de cours de mise à niveau pour faire l'examen de CST. On parle de 6-8 élèves.

Notre question est la suivante : Est-ce qu'on peut faire venir à l'école secondaire ces élèves? Ils seraient dans une grand local, en respectant le 2 mètres de distanciation.

Merci pour votre réponse.

Respectueusement,

[redacted]

Avertissement de confidentialité
Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autre ni le reproduire.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 8 mai 2020 13:59
À: faqcovid
Objet: Accès aux laboratoire dans les centres de formation aux adultes.

Bonjour,

Nous savons qu'à partir du 11 mai, pour certaines régions, les salles d'examens, dans les centres d'éducation aux adultes, seront ouvertes. Il s'agit d'une magnifique nouvelle, car la progression et la motivation des élèves dépendent, en grande partie, des évaluations.

Cependant, les ateliers et les laboratoires ne seront pas ouverts. Il y a là un énorme problème ! Pour certains cours, tels que les cours de chimie, physique et sciences et technologie de la 4e secondaire nécessitent l'accès à ces derniers. Les élèves, qui font ces cours, auront une partie de leur évaluation en laboratoire. Donc, pour qu'ils puissent compléter leur évaluation, ils doivent aller dans ces locaux, qui sont fermés. Ces cours peuvent être préalables à certains programmes collégiaux. Donc, d'interdire l'accès aux laboratoires et aux ateliers aura un impact immédiat sur nos étudiantes et étudiants.

De plus, il est illogique que nous ouvrions les laboratoires et ateliers uniquement pour les évaluations, car les élèves ont à développer leur compétence de manipulation. Certains sigles demandent l'utilisation de machines-outils, tels que scie à ruban et perceuse à colonne. Les élèves doivent être en mesure de mettre en pratique ces techniques, car s'ils ne le font pas, il peut y avoir de graves conséquences.

En bref, ma question est la suivante :
Pourquoi ne pas ouvrir, en respectant toutes les recommandations sanitaires, les laboratoires et les ateliers dans les centres d'éducation aux adultes ?

En attendant votre réponse, je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 mai 2020 15:09
À: faqcovid
Objet: Activités pratiques en science à la FGA

Bonjour,

Je veux vous soumettre qu'en science à la FGA, la note disciplinaire d'un cours est constituée par 2 épreuves, le volet Théorie (60%) et le volet Pratique (40%), ce dernier se fait soit en laboratoire ou en atelier selon le sigle de cours.

Je crois qu'il est impensable de demander à un élève de faire une épreuve pratique sans que celui-ci puisse avoir accès à des apprentissages pratiques en présentiel. Est-ce que ces préoccupations ont été soumises au ministère et aurons-nous bientôt une ouverture et une compréhension en ce sens?

Pourquoi le ministère n'applique-t-il pas les mêmes règles à la FGA qu'à la formation professionnelle?

Merci et bonne journée,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 21 mai 2020 09:50
À: faqcovid
Objet: Accès aux écoles

Bonjour,

Concernant l'accès aux écoles :

- sera-t-il possible de permettre, une fois l'école terminée (fin juin), l'accès au gymnase au camp de jour municipal en cas de pluie, tout en conservant la distanciation de 2 mètres;
- peut-on permettre au parent d'entrer dans l'école avec son enfant d'âge primaire (qui a fait le choix de ne pas retourner en classe) pour récupérer ses effets personnels et scolaires, le tout en fin de journée, après la fin des classe;
- lors d'un évènement organisé pour la remise des albums de finissants, pendant lequel les mesures de distanciation seront respectées, peut-on permettre aux parents d'accompagner leur enfant à l'intérieur de l'école pour l'aider à enfiler une toge (afin d'éviter que le personnel ait un contact avec l'élève), le tout se ferait à un endroit très près de l'entrée et aucune circulation ne serait permise au parent, l'élève circulera pour ressortir par la porte principale où il fera le lancement du mortier, etc.

Merci!

[redacted]

Avertissement de confidentialité
Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autre ni le reproduire.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 30 avril 2020 11:11
À: faqcovid
Objet: AEC technique en cours d'été

Bonjour,

Nous avons des AEC qui se poursuivent cet été pour lesquelles des cours pratiques nécessitent l'apprentissage et l'exécution de tâches très techniques (par exemple : menotter un détenu)).

Dans ce contexte, peut-on permettre un retour en classe à la session d'été avec les mêmes mesures sanitaires et de distanciation sociale que celles appliquées à la formation professionnelle (DEP) ?

Cordialement,

[redacted]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

De: [redacted]
Envoyé: 26 mai 2020 16:00
À: faqcovid
Objet: Activités pratiques en sciences et technologie à la FGA

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous faire part de mon questionnement quant au fait que les élèves adultes de la Formation Générale aux Adultes (FGA) n'ont pas la possibilité de faire des apprentissages pratiques en présentiel avant de faire une épreuve pratique. Cela est insensé !

J'aimerais vous rappeler qu'en science à la FGA, la note disciplinaire d'un cours est constituée de 2 épreuves, soit le volet Théorie d'une valeur de 60 % de la note, ainsi que le volet Pratique qui correspond à 40 % de la note finale. Ce dernier volet se fait en laboratoire ou en atelier selon le sigle de cours. Dans la présente situation, il y a toujours la possibilité pour les élèves de se pratiquer pour faire l'épreuve théorique puisque leurs enseignants leur fournissent tout le matériel nécessaire. Par contre, en ce qui concerne le volet pratique il n'y a présentement aucun moyen pour l'élève de mettre en pratique les différentes techniques de laboratoires, de mettre en pratique les notions théoriques, et ce, non parce que leurs enseignants ne le veulent pas, mais bien parce qu'ils ne le peuvent pas ! En fait, le ministère a décidé que seules les épreuves de laboratoire (volet pratique) peuvent être faites en laboratoire ou en atelier. Cela fait en sorte que de nombreux élèves admis au CÉGEP à la session d'automne 2020 ne peuvent terminer leurs études parce qu'ils ne veulent pas risquer un échec en faisant une épreuve de laboratoire pour laquelle ils ne se sont jamais pratiqués. Cela est sans compter tout le stress et l'anxiété que cette situation peut leur faire vivre. À tout cela, s'ajoutent également le stress et l'anxiété causés par la COVID-19. C'est triste, non ?

Le ministère est-il au fait de ces informations ? Pourquoi n'a-t-il pas agi ? Les adultes à la FGA auront-ils bientôt droit à une ouverture de la part du ministère à cet égard ? Aurons-nous des explications, une compréhension en ce sens ?

De plus, les élèves de la FGA vivent une autre injustice parce qu'ils n'ont pas les mêmes avantages que les élèves de la formation professionnelle (FP). Le saviez-vous ? En effet, les élèves inscrits à la formation professionnelle ont la possibilité de faire des apprentissages pratiques en présentiel. Ces incongruités entre les élèves de la formation professionnelle et ceux de la FGA seront-elles adressées ?

Vous êtes certainement conscients que pour assurer la réussite des élèves de la FGA, il faut mettre toutes les chances de leur côté, et malheureusement, présentement, ce n'est pas le cas ! Il faut agir rapidement, pour les élèves de la FGA, pour leur réussite !

En espérant, Madame, Monsieur, que cette situation soit prise en compte rapidement.

Cordialement,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 juin 2020 08:21
À: faqcovid
Objet: Année scolaire 20-21

Bonjour,

Question concernant l'accès à nos installations scolaires par des tiers :

Dans le plan de la rentrée scolaire qui nous a été transmis, il est indiqué, dans la section de la gestion des installations scolaires, que nous ne devons pas permettre l'utilisation des installations scolaires à d'autres fins que pour les services éducatifs (ex. : location des gymnases). Or, nous avons, pour la majorité des écoles, des protocoles en vigueur avec les municipalités pour l'utilisation conjointe de certaines installations comme les gymnases, autres plateaux sportifs, bibliothèques. Les municipalités comptent sur ces plateaux pour leurs services à la communauté.

Est-ce que votre consigne signifie que nous devons suspendre l'application de ces protocoles?

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 18 mai 2020 09:03
À: faqcovid
Objet: Assouplissement RREC session été

Bonjour,

Est-ce que les assouplissements au RREC applicables à la session d'hiver 2020 s'appliquent également à la session d'été qui débute la semaine prochaine?

Merci,

Les outils, les ressources et les actualités pédagogiques se trouvent sur Covid-19 et formation à distance: les outils du [redacted]

P.S. Étant donné le volume de demandes auquel nous faisons face, merci de tolérer des délais de réponse plus longs qu'à l'habitude.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 5 mai 2020 14:55
À: faqcovid
Objet: Bulletin et pondération

Bonjour,

Tel que demandé par Monsieur Sébastien Guy de la Sanction, je vous transmets également les questions que nous leur avons soumises. Veuillez noter que je n'ai laissé que les questions qui n'ont toujours pas reçu de réponse à ce jour.

1. Est-ce qu'il y aura un troisième bulletin pour le régulier ? Et, si oui, de quoi sera composée la note ? Devrons-nous mettre une notre chiffrée en pourcentage ou plutôt une mention « succès » ou « échec » puisqu'il y aura peu d'évaluations dans la 3e étape ? La pondération des trois bulletins (20% -20% -60%) sera-t-elle revue ?

2. Qu'arrivera-t-il avec la promotion de nos élèves qui ont commencé à la session de janvier de l'école secondaire Avenues-Nouvelles, puisqu'il y a deux sessions à cette école, comme au cégep. Ces élèves seront-ils promus comme les autres sur la base des notions essentielles ?

3. Les élèves de FMS et FPT dont les stages ne sont pas complétés seront-ils quand même diplômés ?

4. Qu'advient-il des cours d'été ? Seront-ils maintenus ? Quelle matière devra être abordée dans ces cours puisque les élèves n'auront pas nécessairement tous eu le temps d'aborder les mêmes notions ?

Cordialement,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 14:07
À: faqcovid
Objet: Cahier préparatoire FLE

Bonjour,

Pour diminuer les déplacements au centre, pouvons-nous autoriser TOUS nos élèves, et pas seulement ceux qui ont des mesures d'aide, à retourner le cahier de préparation à l'épreuve de français langue d'enseignement en format doc par courrier électronique à l'enseignant?

Merci!

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 10:22
À: Sanction DSE; faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Cas d'élèves TEACCH
Pièces jointes: [redacted]

Bonjour,

J'ai [redacted] élèves [redacted] qui ont passé l'épreuve ministérielle de français écrit 132-520 à la session de janvier et ils l'ont échouée à 40% [redacted] copies d'écran ci-jointes). Comme la session de juin a été annulée, on me presse de trouver une solution afin que ces élèves ne soient pas pénalisés alors que les autres élèves n'auront pas à passer les épreuves ministérielles. [redacted] a été accepté sous condition au Cégep [redacted] a déposé une demande en FP qui a été acceptée.

Selon les règles actuelles, on ne pourrait pas considérer les travaux faits après la passation de l'examen ministériel pour constituer une nouvelle note école puisque, dans le Guide de la Sanction (pièce jointe), on spécifie que les cours faits avant l'examen ne servent qu'à démontrer l'obligation « qu'il (l'élève) a pris les moyens appropriés pour consolider ses apprentissages ». Plus loin, on dit que, si le résultat à l'examen de reprise est plus faible que le résultat déjà consigné, ce nouveau résultat devra être transmis « **sans calcul avec une note de l'école** ». Si le nouveau résultat est plus élevé que le résultat déjà consigné, **seul ce dernier apparaîtra au relevé des apprentissages**.

De même, on ne peut penser à une révision de la note école par un autre enseignant (TX-59) puisqu'en creusant les résultats qu'ils ont obtenus dans Charlemagne, nous avons constaté que les résultats école ont été modérés par le ministère… [redacted]

Vu les circonstances exceptionnelles et, qu'en principe, ces élèves auraient eu droit à une reprise en juin, est-ce qu'une dérogation quelconque serait possible ? Pourrait-on considérer les travaux faits après l'échec de l'épreuve ministérielle de janvier et s'en remettre au jugement de l'enseignante comme pour les autres élèves ? Les élèves TEACCH étant de nature anxieuse, nous ne voulons pas leur causer de préjudice et aimerions qu'ils puissent terminer en même temps que leurs collègues en juin.

Merci de nous éclairer,

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 avril 2020 15:48
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Cas particulier - Programme SASI - Demande de la [redacted]

Bonjour,

Nous aimerions soumettre à votre réflexion la situation de certains de nos élèves du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) pour lesquels nous souhaitons obtenir, de la part du MEES, les directives à appliquer.

Notre questionnement s'appuie sur l'Arrêté numéro 2020-022 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 avril 2020 qui précise :

- *QUE le président ou, en son absence, le directeur général ou le secrétaire de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec puisse délivrer, sans frais et pour permettre d'exercer temporairement la profession régie par cet ordre, une autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire pour étudiant à une personne inscrite au programme d'études dont le diplôme donne ouverture au permis de l'ordre, à la condition qu'elle ait acquis les unités des compétences 1 à 26 de ce programme;*

Au moment de la fermeture des établissements le 13 mars dernier, [redacted] comptait une seule cohorte de 14 élèves en SASI. Voici le portrait du cheminement de chacun des trois sous-groupes de cette cohorte; aucun n'ayant complété en totalité les compétences 1 à 26 :

- 1er sous-groupe - compétence 25 non complétée (56 h restantes);
- le 2e sous-groupe - compétences 23 et 25 non complétées (44 h restantes en compétence 23 et 84 h restantes en compétence 25);
- le 3e sous-groupe - compétence 23 non amorcée (72 h à faire).

L'arrêté ministériel nous apparait clair quant à l'exigence d'avoir acquis les unités des compétences 1 à 26 du programme SASI pour être admissible à une autorisation spéciale permettant d'exercer temporairement la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire. Conséquemment, nous n'avons transmis à l'OIIAQ aucune liste d'élèves. Cependant, une communication entre une de nos élèves et [redacted], attachée de presse du député de Chambly et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, nous amène à nous questionner quant aux mesures à appliquer.

- *« Les infirmières auxiliaires sont visées comme les autres professions. S'il vous reste au plus l'équivalent d'une session à temps plein pour terminer votre formation, un accès direct à votre profession est possible, sous certaines conditions.*
  Merci beaucoup,
  [redacted] *| Attachée de presse »*

Cette élève s'est également adressée à l'Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec (OIIAQ) qui lui a répondu que :
« *L'OIIAQ est présentement en train de mettre en place une autorisation spéciale afin de permettre aux étudiants en fin de formation de venir en aide durant la période de la crise sanitaire. Une communication vous sera envoyée sous peu par courriel afin de vous informer des détails et des modalités.* »

Cette même élève, avait également eu une première communication avec le cabinet du premier ministre au début du mois d'avril, au cours de laquelle l'attachée politique de ce dernier, [redacted], a invité cette élève à

communiquer directement avec notre établissement « *pour convenir des meilleures options pour elle* », afin de lui permettre de terminer sa formation. Ceci en précisant que « *en ce qui concerne la formation professionnelle, des analyses sont en cours au MEES. Des directives seront transmises sous peu. Il demeure que ces décisions appartiennent aux établissements et aux professeurs. Mais le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, s'est adressé directement aux directeurs généraux et aux recteurs pour les encourager à prendre toutes les mesures possibles pour accommoder les étudiants et étudiantes sans les pénaliser*. »

À la lumière des informations que nous vous soumettons aujourd'hui, nous aimerions obtenir les consignes à appliquer en ce qui concerne les trois sous-groupes d'élèves visés au regard de la poursuite de leur formation et de leur admissibilité à une autorisation provisoire d'exercer ou à un accès direct à la profession.

Vous remerciant de votre collaboration dans le dénouement de cette situation, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées,

Ce message est réservé à l'usage exclusif du destinataire, celui-ci pouvant contenir de l'information protégée ou confidentielle. Toute divulgation non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous aviser immédiatement afin que nous puissions corriger nos registres. Ensuite, nous vous demandons de détruire le présent courriel. Merci pour votre collaboration.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 21 avril 2020 12:25
À: faqcovid
Objet: Certification continue

Catégories: traité

Bonjour,
Est-ce que les écoles du secteur FGJ qui sont en certification continue (je pense ici à l'école [redacted] pourront quand même faire passer les élèves au niveau suivant ou les élèves poursuivront-ils leur niveau actuel l'an prochain ?
Merci

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 11:52
À: faqcovid
Objet: Chômage/étudiant

Catégories: traité

Bonjour!
J'aimerais savoir si un étudiant universitaire à temps plein, qui travaille à temps partiel et qui a perdu son emploi à cause du COVID-19, peut aussi bénéficier des prestations d'assurance chômage d'urgence, en sachant qu'il a gagné plus de 5000$? Il n'a pas le droit aux prêts et bourses.
J'attends votre réponse avec impatience!
Merci et bonne journée!
[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mars 2020 17:29
À: faqcovid
Objet: CNESST - Programme pour une maternité sans danger

Bonjour,

Une enseignante nous indique avoir communiqué avec un agent de la CNESST ce matin 25 mars 10h30, qui lui a dit qu'ils viennent juste d'avoir une réunion (ce matin) et qu'ils ne verseraient plus aucune IRR pour les travailleuses enceintes.

« Je viens tout juste de parler avec une agente de la CNESST, qui me confirme que pour le moment, le programme fonctionne comme à l'habitude!

Ils ont eu une réunion ce matin pour éclaircir ce point puisqu'ils ont eu plusieurs appels concernant les retraits préventifs. ***Elle m'a donc dit qu'ils n'ont reçu aucune directive et qu'il n'y aura donc pas de versements d'indemnités en ce moment puisque nous ne sommes plus exposées au danger*** *et que c'est donc au CS de prendre le relais pour les salaires.»*

Est-ce qu'il y a des directives spéciales dans le contexte actuel.
Doit-on reprendre les dossiers des travailleuses et donc mettre fin aux contrats des remplaçants?

Elles pourraient être affectées aux services de garde d'urgence donc les dangers pourraient être présents.

Dans les circonstances, cela crée beaucoup d'insécurité pour les travailleuses et ne facilite pas du tout le travail des CS.

Merci de nous éclairer sur les mesures à prendre afin que nous ayons tous la même info.

Bonne fin de journée et merci beaucoup pour les informations envoyées précédemment!

[redacted]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel et ses pièces jointes sont confidentiels et strictement réservés à l'usage de leur destinataire.
Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et le supprimer sans délai.

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 07:57
À: faqcovid
Objet: développer du matériel

Bonjour,

Étant à l'emploi du commission scolaire comme agente de développement, n'occupant donc pas un service essentiel, est-ce qu'on peut me demander de développer de nouveau contenu et de nouveaux projets en télétravail?

Merci de préciser ce point.

Salutations et merci pour tout le bon travail que vous faites.

Josée Plante

De: [redacted]
Envoyé: 18 avril 2020 10:24
À: faqcovid
Objet: Coquille à la question 106 et nouvelle question
Pièces jointes: Directive_Culture-JL-VJFR.pdf; ATT00001.htm; 2020-03-23 _Communiqué_SSMP_lignes_conduite_prest_services.pdf; ATT00002.htm

Question 106

Une coquille s'est glissée à la question 106 : le mot « scolaire » dans « centre de services scolaire**S** » ne prend pas de « s », tel qu'indiqué dans la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. Il sera important de s'assurer que toutes les organisations utilisent la même orthographe, soit celle utilisée dans la Loi (qui semble contre-intuitive).

Autre question

Est-ce que la lettre du ministre Roberge du 9 avril 2020, demandant « d'honorer les ententes contractuelles découlant (des sommes prévues pour les activités culturelles), sans annulation ou report; c'est-à-dire de payer tous les honoraires et les frais admissibles encourus, et ce, pour la période allant jusqu'au 1er mai inclusivement » remplace les lignes de conduite dictées par le Secrétariat du Conseil du trésor dans son communiqué du 23 mars 2020 (ci-joint), qui prévoit que « pour des raisons d'équité relativement à l'ensemble des contrats de services, les organismes publics ne peuvent effectuer de paiements si les services ne sont pas rendus » ?

Piste de solution: *Nous comprenons de la lettre du ministre du 9 avril 2020 qu'il est souhaité que les sommes prévues pour les activités culturelles puissent être versées au milieu culturel afin de soutenir celui-ci financièrement dans le contexte actuel. Plutôt que « d'honorer les ententes contractuelles », ce qui serait contraire aux lignes directrices du SCT, pourquoi ne pas plutôt demander aux fournisseurs de facturer l'équivalent des montants provenant de ces mesures (selon le montage financier de chaque projet d'activité, pouvant parfois impliquer des sommes provenant de d'autres sources budgétaires) pour l'objet suivant « Obligation d'honorer les sommes provenant des mesures budgétaires visant la tenue d'activités culturelles, prévues au contrat initialement conclu entre X et Y en date du Z, en vertu de la directive ministérielle du 9 avril 2020. La présente facture remplace ce contrat. » Cette facture constituerait ainsi une « nouvelle » entente avec le fournisseur et n'engagerait aucune responsabilité quant à la tenue d'une activité. Cela permettrait à la fois de respecter l'intention du ministre que ces sommes soient versées au milieu culturel et de respecter les lignes directrices dictées par le SCT. Une directive claire à ce sujet permettrait d'uniformiser les pratiques, ce qui simplifierait le travail des organismes culturels et des commissions scolaires.*

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 6 avril 2020 11:53
À: faqcovid
Objet: [redacted]

Catégories: En attente d'orientation

Objet : report de mesures transitoires du PL 40.

À compter de la semaine prochaine et pour chacune des semaines à venir, j'ai de planifié des opérations afin de procéder à la désignation des membres du CA du centre de services scolaire.

Avant d'entreprendre ces opérations, dont certaines impliquent des avis publics dans les journaux, je souhaite qu'on nous confirme, idéalement cette semaine, les dispositions ou mesures transitoires qui seront reportées. Je ne vous cache pas que notre occupation du temps avec le COVID-19 est prenante et laisse peu d'espace pour se préoccuper de l'ensemble des processus qui sont nécessaires à la mise en place du CA pour le 15 juin.

Merci de considérer ces préoccupations et de nous éclairer à cet effet dans les meilleurs délais.

Bonne semaine!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 5 mai 2020 12:01
À: faqcovid
Objet: [redacted] - reprise d'épreuve, exemption et sanction des études

Bonjour,

Je suis la responsable de la sanction des études en FGJ à la CS et j'ai plusieurs conseillers en orientation et directions d'école qui m'interpellent en lien avec les situations suivantes :

Dans le contexte actuel qu'arrivera-t-il aux élèves de 5e secondaire qui doivent faire face aux situations suivantes :

1. Les élèves de 5 secondaire qui n'ont pas réussi, en 4e secondaire, l'épreuve ministérielle de juin 2019 en histoire, mathématiques ou sciences et qui espéraient reprendre cette épreuve en juin 2020 dans l'espoir d'obtenir leur DES en juin 2020 pour poursuivre leur parcours postsecondaire. Ils n'ont pas suivi ce cours en 2019-2020 (année en cours), donc les orientations du Ministre ne s'appliquent pas pour eux.
   Auront-ils la possibilité de reprendre ces épreuves à l'été?

   Pour notre Commission scolaire, cela a de l'impact pour 4 élèves en histoire de 4e secondaire (085404), pour 6 élèves en mathématique CST de 4e secondaire (063420), 6 élèves en mathématiques SN de 4e secondaire (065420), 4 élèves en Sciences et technologie (055410) et 4 élèves en ATS (057410). Soit un total de 24 élèves pour un total de 14% de notre clientèle de 5e secondaire.

2. Qu'arrive-t-il aux élèves pour lesquels nous devions faire une demande d'exemption cet été? Par exemple, pour un élève, nous attendions le constat d'échec de l'épreuve de juin en anglais de 5e secondaire pour compléter la demande d'exemption. Pourrons-nous toujours déposer cette demande d'exemption?

   Pour notre Commission scolaire, cela a de l'impact pour 5 élèves. Pour 4 élèves, nous devions déposer une demande d'exemption en mathématique de 4e secondaire et pour 1 élève, nous devions déposer une demande d'exemption en anglais.

3. Lorsque vous mentionnez que les résultats des établissements scolaires seront considérés pour l'obtention des diplômes. Le passage des élèves au niveau supérieur sera effectué en fonction du jugement professionnel porté par les enseignants en fonction des résultats obtenus au préalable par les élèves. Pouvez-vous nous confirmer que la règle de réussite pour le Français, langue d'enseignement, 5e secondaire doit être toujours respectée dans la situation que l'on vit présentement :
   - En français, langue d'enseignement, le seuil de réussite se situe à 60 %. L'élève doit obtenir une note d'au moins 50 % <u>pour chacune des compétences visées par le cours de français</u>, soit la lecture, l'écriture et la communication orale. Un élève qui ne répond pas à ces exigences ne peut obtenir les unités de français, langue d'enseignement, de 5e secondaire. Cette mesure, qui vise à réduire la compensation entre les différentes composantes de la note de français, est en application depuis l'année scolaire 2002-2003. (extrait du document d'information pour cette épreuve)

Merci et bonne journée!

[redacted]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataire(s) et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si par ailleurs vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas adressé, nous vous saurions gré d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le détruire sans en avoir divulgué le contenu d'aucune façon. Merci.

De: [redacted]
Envoyé: 9 juin 2020 17:07
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Demande de clarification Question #100

Catégories: traité

Bonjour à vous,

Pourriez-vous, s'il vous plait, clarifier la dernière phrase commençant par « Des ajustements » de l'encadré plus bas qui correspond à la réponse de la question 100, svp? Cette directive s'applique à quelle(s) discipline(s), svp? Français langue d'enseignement? Français langue d'enseignement et Anglais langue seconde? Incluant ou excluant la Francisation? « Notamment » est-il utilisé dans le sens de « par exemple » ou plutôt « particulièrement pour »? Tout ceci prête à interprétation et sème la confusion dans les milieux. Une clarification à cet effet nous serait grandement utile.

Les élèves de la formation générale des adultes peuvent-ils aller faire leurs évaluations dans leur centre?

L'accès aux centres d'éducation des adultes est permis pour les évaluations ministérielles et locales, en groupes d'un maximum de 15 élèves, et ce, depuis le 11 mai 2020 et le 25 mai 2020 pour ceux situés dans la CMM et la MRC de Joliette. Il est demandé aux élèves d'apporter leur propre matériel, dont le dictionnaire. Des ajustements qui respectent les mesures sanitaires peuvent être faits pour les évaluations orales, notamment celles qui doivent normalement se passer devant un groupe de personnes, pour que ce soit en ligne ou avec un nombre restreint de personnes.

Merci à l'avance de bien vouloir préciser le tout rapidement.

Bien

cordialement,

[redacted]

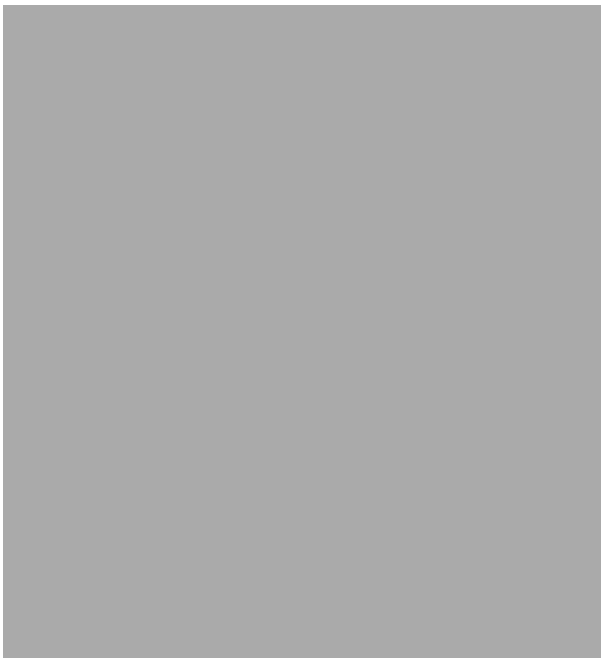

De: [redacted]
Envoyé: 20 avril 2020 11:57
À: faqcovid
Objet: Demande de document en anglais - Covid19
Pièces jointes: Coronavirus_QR_MEES_2020-04-09.pdf

Bonjour,

Nous aimerons avoir le document en pièce jointe en anglais.

Vous l'avez envoyé le 9 avril 2020 aux dirigeants des établissements supérieurs et partenaires de l'éducation.

Nous aimerions l'envoyer aux écoles de la communauté juives.

Merci de votre collaboration et bonne journée!!!

[redacted]

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 22 mai 2020 08:54
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Demande du réseau : possibilité de numériser les cahiers préparatoires en ANG

Importance: Haute

Bonjour,

En lien avec la proposition de [redacted] ci bas, je vous fais part d'une préoccupation importante.

Le réseau de la FGA est actuellement un peu confus sur la possibilité ou non de pouvoir numériser et envoyer à l'élève les cahiers préparatoires pour l'évaluation.
La responsable du programme de français, [redacted] a confirmé que cette pratique était possible, sans toutefois en faire un envoi officiel à tout le réseau.
Aucune Info-Sanction n'a également été publiée à ce sujet.

Pour le programme ANGLAIS, aucune communication ne semble encore avoir été envoyée à ce sujet.
À notre commission scolaire, nous continuons à respecter les normes de confidentialité des documents et aucun document n'est actuellement numérisé et envoyé à l'élève pour Anglais, langue seconde.

Par contre, s'il était possible de le faire, nous serions en mesure de faciliter grandement notre accompagnement auprès de l'élève pour son évaluation, en plus de faciliter la gestion des mesures de distanciation et d'hygiène.

En plus, cette possibilité serait cohérente avec la pratique déjà implantée et validée par [redacted] en français.
Ainsi, nous espérons que rapidement, le réseau puisse savoir s'il peut appliquer la numérisation et l'envoi des documents aux élèves en Anglais, langue seconde.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de fournir une voix au réseau via cette adresse courriel.
La gestion de la crise du Covid-19 dans le monde scolaire est très complexe présentement, j'en suis bien conscient.
Il est d'autant plus important alors de pouvoir compter sur des communications cohérentes et efficaces.

En vous remerciant de votre collaboration,
Passez une excellente journée!

[redacted]

[redacted]

De : [redacted]
Envoyé : 21 mai 2020 21:02
Objet : Message du ministère de l'éducation

Je vous transfère l'information reçu du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

Bonjour,

De nombreuses questions sont adressées à différentes directions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la reprise des formations et des évaluations dans les écoles, les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, autant par les organisations scolaires que par les partenaires. Dans le but d'assurer le suivi approprié de ces questions dans les meilleurs délais, une adresse courriel est prévue afin de centraliser ces demandes.

Ainsi, vous êtes invités à adresser votre question à faqcovid@education.gouv.qc.ca.

Votre question sera alors acheminée aux directions en mesure d'y répondre selon leur expertise.

Si vous le désirez, n'hésitez-pas à me mettre en c.c. et de me soumettre la réponse que vous recevrez. De cette manière, je serai en mesure de diffuser les réponses à la communauté.

Cordialement,

Manon Frenette
Responsable des programmes d'études,
Anglais, langue seconde* et *Anglais, langue d'enseignement
Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Direction générale des services à l'enseignement
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 17e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 22 mai 2020 08:11
À: faqcovid
Objet: dictionnaire électronique

Bonjour,

J'aimerais savoir si l'utilisation du dictionnaire électronique à l'éducation des adultes est permis en anglais lors des évaluations. De nombreux centres l'utilisent dont [redacted] (où j'ai enseigné dans le passé). D'un autre côté, il est interdit d'en faire usage dans plusieurs centres dont celui où j'enseigne [redacted]. Cette pratique ne me semble pas équitable pour les élèves puisqu'ils n'ont pas tous les mêmes moyens pour réussir. Qu'en est-il au juste? Il serait important d'envoyer une consigne claire aux centres afin d'armoniser nos pratiques et ainsi éliminer cette injustice. Pour ma part, je souhaite simplement avoir la possibilité d'utiliser cet outil auprès de mes élèves. Pour ce faire, j'aurais besoin de recevoir une directive du ministère.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 09:59
À: faqcovid
Objet: Enseignants soins infirmiers réquisitionnés CISSS...

Bonjour,

Qu'en est-il au niveau de la rémunération des enseignants permanents de la formation professionnelle qui enseignent normalement en soins infirmiers (ce sont des infirmiers ou infirmières qualifiés) et qui se font demander par les centres hospitaliers ou CISSS pour travailler par exemple pour les soins à domicile ? Les CISSS leur donnent comme informations qu'ils auront un numéro d'employé et qu'ils seront rémunérés comme de véritables employés par le CISSS. Que va-t-il se passer avec leur rémunération de la part de la commission scolaire ?

Merci

Provenance [redacted] pour Windows 10

De: [redacted]
Envoyé: 21 avril 2020 08:49
À: faqcovid
Objet: Diplomation-programme Cégep.

Bonjour,

Tout d'abord, j'espère que votre santé et celle de vos proches sont au rendez-vous,c'est l'essentiel.

Je vous écris afin d'avoir de plus amples informations concernant la session d'étude.

Actuellement,je suis à la fin du programme en Techniques d'éducation spécialisée (RAC).Il ne reste qu'un travail à compléter incluant un vidéo d'animation de mon activité de prévention de 30 minutes. Pour le moment ,je ne peux faire ce travail car mon travail se retrouve en milieu scolaire.Je suis en attente de la suite des choses de mon cégep.

De plus, un de mes buts était de terminer le programme afin que je puisse accéder au affectation de postes réguliers en juin. Actuellement,ma commission scolaire est en réflexion. .Par contre,si les règles demeurent inchangées soient d'être diplômée pour obtenir un poste régulier au bassin,je ne pourrais y accéder.

Normalement,s'il n'y avait pas eu ce contexte hors du commun (COVID-19) ,j'aurai pu terminer dans les délais le programme en Techniques d'éducation spécialisée .J'étais en mesure de le faire à partir de la fin du mois de mars 2020.
Alors,je me questionne si je serais pénalisée à ce niveau si les règles demeurent inchangées et le fait de ne pas être diplômée dans les délais.
Tel que mentionné ci-haut,je suis toujours en attente de réponses de la part de la commission scolaire (dotation) et de mon cégep.

Ce courriel a pour but d'obtenir des réponses à mes questionnements.

Je vous remercie à l'avance de votre réponse ainsi que pour votre superbe travail dans ce contexte de pandémie.

Bonne journée.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 8 avril 2020 09:39
À: faqcovid
Objet: Effets personnels

Bonjour,
J'ai été contacté par la direction de mon école. On nous dit de dresser une liste des choses que l'on pourrait avoir besoin pour travailler de la maison, que la direction va faire une boîte à notre nom, et que l'on va nous la livrer. Est-ce interdit? Est-ce que ça respecte les normes?
Merci,
[redacted]

Provenance : [redacted] pour Windows 10

De: [redacted]
Envoyé: 8 mai 2020 16:05
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Employé requis au Collège mais qui refuse

Bonjour,
Le Collège [redacted] a [redacted] grands chantiers qui se déploieront jusqu'au début de la session automne 2020.
Ainsi, ces projets de construction requièrent du personnel tel que technicien en bâtiment sur les lieux de travail.
Ma question: la technicienne en bâtiment refuse de se présenter au Collège, car elle n'a pas de gardienne pour ses enfants en bas âge. Elle se dit prête a aller au collège 2 soirées par semaine alors que les travaux se font de jour.
Quelles sont mes avenues d'intervention?
Suis-je obligé de continuer à la payer alors qu'on a besoin d'elle au collège? (toutes les mesures de santé-sécurité sont définies et appliquées)
Est-ce de l'insubordination? Disciplinaire ou administratif?

Merci de m'éclairer
[redacted]

[redacted]

De: [redacted] >
Envoyé: 22 juin 2020 14:01
À: faqcovid
Objet: Élèves internationaux

Catégories: traité

Bonjour,

Est-ce que le Ministère va nous proposer une solution pour évaluer les apprentissages à distance de nos élèves qui suivent une formation en ligne comme secrétariat ou comptabilité?
Par exemple, pour un élève international qui serait retourné temporairement chez lui en France.

Merci pour votre aide!

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 9 avril 2020 20:24
À: faqcovid
Objet: élèves école particulière cours par semestre

Catégories: traité

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qui va arriver aux élèves qui suivent des cours par semestre? Par exemple les élèves du [redacted] ou de [redacted] Ces élèves ont seulement 6 semaines de fait dans leur programme. Ils n'ont pas de note de bulletin encore. Vont-ils devoir recommencer leur session si le retour n'a pas lieu le 4 mai?

Merci.

[redacted]

--
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
https://www.avast.com/antivirus

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 14:04
À: faqcovid
Objet: Évaluations et enjeux relatifs à l'utilisation d'un auditoire virtuel

Bonjour,

J'ai rédigé un document pour les différents centres de notre commission scolaire afin d'aider les enseignants à respecter les balises des épreuves en contexte de pandémie. Pour être certaine de bien « enligner » les enseignants, j'ai consulté les épreuves et j'ai visionné attentivement la rencontre Après-Cours du 14 mai. J'ai aussi discuté avec le responsable de la sanction de notre commission scolaire.

Il me reste cependant quelques informations à valider avec vous. Quelques doutes subsistent, en particulier après avoir consulté un document réalisé par une autre CS [redacted]

Voici donc ces informations :

1) Concernant le Fra-4103 : étant donné que des composantes de l'écoute sont évaluées, les reportages doivent être visionnés au centre.
2) Toutes les activités de prise de parole doivent être faites en présentiel. L'auditoire doit aussi être sur les lieux au moment de la prise de parole.
3) Concernant le Fra-5201 : la préparation doit être réalisée au centre, comme il est inscrit dans le Guide d'administration de l'épreuve.

Actuellement, nous nous enlignons sur les modalités présentées dans les Guides et les DDÉ. Ceci étant dit, comme je l'ai évoqué précédemment, nous avons eu connaissance qu'une CS [redacted] propose un cadre beaucoup plus souple, notamment en ce qui concerne les prises de parole (auditoire virtuel) et le visionnement des reportages. Nous aimerions donc savoir si des informations nous échappent. Y a-t-il des mesures d'assouplissement qui sont en cours de discussion et qui seront étendues à l'ensemble du territoire des zones chaudes?

D'autre part, il y a des enjeux importants à considérer quant à la possibilité d'avoir un auditoire à distance lors d'une prise de paroles : confidentialité, plagiat, intimidation. N'importe qui pourrait utiliser une application tierce ou encore tout simplement son téléphone pour filmer la présentation d'un élève et la diffuser. Il serait important de sensibiliser les différentes CS à cet enjeu. Évitons le pire.

Cordialement,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mars 2020 22:34
À: faqcovid
Objet: Enseignement à distance

Bonjour,

Voici mes 2 questions :

1)
Les cours dans les cégeps, autant à la FO qu'à la FCC, ne sont pas nécessairement offerts sur une base de 15 semaines.
Certains sont déjà complétés.
D'autres le sont à moitié.
D'autres n'ont pas débutés

Comment faire pour gérer la situation?
Que devons-nous répondre aux étudiants inquiets?
Que devons-nous répondre aux enseignants inquiets?

2)
Les cégeps sont fermés jusqu.au 1er mai pour l'instant.
Il y a une grande confusion qui entoure la formation à distance.
Plusieurs cégeps et étudiants ne sont pas prêts pour se virage.
Pourriez-vous, svp, clarifier vos attentes?
S'agit-il d'une obligation?
Devons-nous évaluer la réussite de tous les cours?

Merci à vous de nous venir en aide!

[redacted]

Provenance [redacted] Windows 10

De: [redacted]
Envoyé: 21 mai 2020 13:17
À: faqcovid
Objet: envoi électronique des cahiers préparatoires en anglais, langue seconde

Bonjour,

Étant donné que nous avons eu une réponse positive en Français, langue d'enseignement en ce qui concerne l'envoi électronique des cahiers préparatoires, quand est-ce que nous pouvons s'attendre d'avoir une réponse claire dans les autres matières?

Merci,

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 08:27
À: faqcovid
Objet: Envoyé AFE pour bonification de la réponse

Bonjour,

À la lecture de la dernière foire aux questions, au point 37 vous mentionnez un allégement en lien avec la compensation fiscale.

Pouvez-vous élaborer…

En résumé, nous émissions de chèques peuvent être libérées de la compensation fiscale et les remboursements que nous devrons faire notamment aux parents ?

Merci infiniment de votre support !

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2020 10:25
À: faqcovid
Objet: Envoyé EPEPS pour bonifié réponse

Bonjour,

Dans le document (questions-réponses) envoyé le 1er avril aux DIRIGEANTES ET AUX DIRIGEANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUX PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, il est mentionné à la question 10 :

> ***10. Est-ce que le MEES peut octroyer des diplômes à toute une cohorte d'élèves sans qu'ils passent leurs épreuves finales, y compris les épreuves ministérielles?***
> *Le ministre peut, lorsque les circonstances l'exigent, annuler l'épreuve et retenir comme résultat final les notes obtenues par les établissements scolaires. Les circonstances exceptionnelles actuelles font en sorte que l'administration des épreuves ministérielles sera annulée et que les résultats des établissements scolaires seront considérés pour l'obtention des diplômes. Le passage des élèves au niveau supérieur sera effectué en fonction du jugement professionnel porté par les enseignants en fonction des résultats obtenus au préalable par les élèves.*

Considérant que le régime pédagogique du secteur des jeunes et des adultes sont différents, est-ce que la réponse ci-dessus concerne également la formation générale des adultes ?
Si oui, considérant que l'enseignement se fait par sigles (et non par étapes), aurons-nous des directives pour ce qui est de la pondération des résultats et de la déclaration des ceux-ci au système Charlemagne ?

Merci

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 27 avril 2020 15:45
À: faqcovid
Objet: Evaluation en FGA mai 2020

Catégories: traité

Bonjour
Vous annoncez la réouverture des ce très FP en groupes réduits, qu'en est-il dès évaluation en FGA?

Les élèves poursuivent leurs apprentissages mais vous n'avez pas autorisé l'évaluation de ces apprentissages.

Les élèves acceptés conditionnellement au collégial ou dans un programme de formation professionnelle attendent anxieusement la réouverture pour compléter leur parcours et obtenir leurs unités .

Merci

[redacted]

Envoyé de mon iPhone

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 25 mai 2020 12:02
À: faqcovid
Objet: Évaluation réussite - Préscolaire

Bonjour FAQCovid,

J'ai reçu la question à savoir si un mode de fonctionnement particulier sera en vigueur pour la promotion au primaire des élèves du préscolaire.

Ex: Au primaire, on recommande que les 1ere année soit promu en 2e année.

Un scénario du genre est proposé par le MEES pour cet ordre d'enseignement ou rien n'est prévu?

Merci !

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 12 mai 2020 11:04
À: faqcovid
Objet: évaluation pratique FGA

Catégories: traité

Bonjour,

Peut-on offrir le minimum d'apprentissage pour la partie pratique avant d'envoyer nos élèves en évaluation de la partie pratique en science à la formation générale des adultes (FGA)? Les mêmes mesures sanitaires s'appliqueraient…

Et si on veut favoriser la réussite, c'est nécessaire.

Merci.

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 19 mai 2020 07:44
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: évaluations anglais langue seconde

Bonjour,

Bien des questions sont soulevées par les enseignants et les conseilles pédagogiques sur les modalités d'évaluation en tant de pandémie et de réouverture partielle des centres prévues.

Sauriez-vous nous préciser les modalités particulières préconisées par la DÉAFC?

La prochain communauté de pratique d'anglais langue seconde aura lieu ce mercredi 20 mai à 14 heures. En l'absence de [redacted], il a été convenu que je coanime la rencontre [redacted].

Vous y êtes amicalement conviée.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 28 avril 2020 15:29
À: faqcovid
Objet: évaluations en FGA

Bonjour, suite à la conférence de presse du ministre de l'Éducation, force est de constater que l'iniquité perdure entre nos élèves de la FGA et ceux du secteur jeune. Pour la réussite de nos élèves qui sont en fin de parcours et qui vivent un stress important en regard de leur future admission au cégep ou dans le DEP, il est impératif de permettre la réouverture des salles d'examens partout au Québec en faisant respecter les mesures préventives de la santé publique.

[redacted]

De : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 avril 2020 10:08
À : [redacted]
Objet : RE: évaluations en FGA

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel.

Votre question sera répondue dans les prochaines FAQ ou un représentant du Ministère en assurera le traitement dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir nos sincères salutations.

Secrétariat général et Direction du bureau du sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De : [redacted]
Envoyé : 20 avril 2020 11:53
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : évaluations en FGA

Bonjour, je suis directrice de centre en FGA voici ma question : En sachant que plusieurs de nos élèves sont prêts à passer des examens depuis le début du confinement, serait-il possible de prévoir le déconfinement en priorité pour les examens en FGA en priorisant nos élèves adultes?

Merci à l’avance pour votre réponse.

[redacted]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De: [redacted]
Envoyé: 10 avril 2020 09:41
À: faqcovid
Cc: [redacted]

Objet: FMSS et FPT interrogations

Bonjour,

Je viens de lire le FAQ et je n'ai pas trouver d'information pour les élèves de ce programme.

J'enseigne la PMT (préparation au marché du travail) et j'ai d'autres collègues qui font les Math, le français et l'anglais.

Est-ce que mes élèves devront retourner à leur stage si le confinement est levé dans les entreprises qui les ont reçues en stage? Et ce même si l'école est toujours fermée

Est-ce que nous reconnaîtrons les heures de stage qui auraient dû être faites pendant la Covid19, et ce même si elles n'ont pas toutes été faites afin de leur remettre leurs certifications?

Pour le crédit d'impôt pour stage pour les entreprises, est-ce que toutes les heures perdues pendant la Covid19 seront à ajouter sur leur documentation que je devrais leur fournir à la fin des classes?

Je comprends qu'il n'y ait pas encore de trousses pédagogiques pour cette clientèle et pour CPC étant donné le peu de clientèle qu'elle représente par rapport à la clientèle régulière. Est-ce que vous prévoyez ajouter des trousses? Est-ce que nous devons faire quelques choses de notre côté?

Merci beaucoup, passez une bonne journée.

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 19 mai 2020 15:08
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Examens avec interaction orale ALS

Catégories: traité

Bonjour,

Ma question est en lien avec l'interaction orale. Si l'enseignant et/ou l'élève n'est pas à l'aise d'être présent dans la même pièce avec l'autre personne pour l'interaction (par exemple, parce qu'une des deux parties est immunodéprimée ou pour une autre raison en lien avec la COVID-19), est-ce que la discussion pourrait se faire par vidéoconférence, les deux parties étant *dans le même centre mais dans des pièces différentes*? Cela se ferait sur le réseau scolaire, comme par Teams.

Merci beaucoup,

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]

Envoyé: 11 juin 2020 16:23
À: faqcovid
Objet: FAQ

Bonjour,

Est-il possible de trouver la plus récente version de la FAQ s'adressant **AUX DIRIGEANTES ET AUX DIRIGEANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUX PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**? Je l'ai cherché sur le site sécurisé du MEES, mais ne l'ai pas trouvé.

Il doit y en avoir qui répond aux question suscités par la présentation sur la reprise des activités.

Pour ma part je me questionne si la date d'abandon des cours sera toujours la même à l'automne 2020 puisque nous débuterons nos cours plus tard ce qui signifierais que les étudiants n'auraient que 3 semaines de cours avant la date d'abandon.

Merci

Bonne journée

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 19 mai 2020 14:40
À: faqcovid; Fédération des commissions scolaires du Québec
Objet: FAQ- Quelques questions.

Bonjour,

Voici quelques questions pour la FAQ.

Merci de votre collaboration.

[redacted]

Dans la région du CMM

Est-ce que les centres FP et FGA poursuivent comme prévu, c'est-à-dire:

- formation à distance en FP et en FGA
- Volet pratique en FP en présentiel, dans le respect des directives de la Santé publique
- Possibilité de passer les épreuves en présentiel, dans le respect des directives de la Santé publique

Services des garde réguliers des écoles du primaire:

- Est-ce que ce service doit ouvrir le 1er juin comme les CPE?

Centre administratif:

- Doit-il être ouvert à la population? Si oui, à partir de quelle date?

De: [redacted]
Envoyé: 4 juin 2020 08:37
À: faqcovid
Objet: FGA - Laboratoire de science

Bonjour,

Les laboratoires de science en FGA sont autorisés seulement pour les examens de laboratoire. Il serait nécessaire de les autoriser pour les exercices de laboratoire également, car il s'agit de manipulation d'outils, d'instruments de mesure et de produits qu'il est impossible de reproduire à la maison ou d'apprendre en regardant une vidéo. Il fait comparer les exercices de laboratoires en FGA à la formation professionnelle qui eux, ont accès en groupes restreints aux ateliers.

Alors, pour la réussite de nos élèves de la FGA, il faudrait autoriser l'accès aux laboratoires.

Merci et bonne journée !

[redacted]

Avis de confidentialité :
Ce message et toute pièce jointe sont la propriété de la Commission scolaire des Samares et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui le message est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces jointes en tout ou en partie.

De: [redacted]
Envoyé: 23 juin 2020 15:24
À: faqcovid
Objet: FAQ

Bonjour,

Est-ce que l'école sera-t-elle accessible pour les parents lors de la rentrée scolaire 2020 ?

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 11 mai 2020 08:16
À: faqcovid
Objet: FGA quand couper les horaires des élèves actifs en date du 12 mars 2020

Importance: Haute

Catégories: traité

Bonjour!

À cause de la Covid-19, je me demande quelle date je dois couper les horaires de mes élèves en FGA. Puisque l'école a été fermée le 12 mars, est-ce que je dois faire les avis de départ de mes élèves actifs en date du 12 mars 2020? Si oui, le financement en sera affecté. Si non, de quelle manière je dois procéder?

Est-ce que la date du 6 août 2020, date limite pour la transmission massive, sera remise à plus tard à cause de cela?

Merci

Bonne journée

[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 mai 2020 14:48
À: faqcovid
Objet: FGA-Demande de modification de paramètres d'évaluation en Français, langue d'enseignement en situation de confinement en raison de la COVID-19

Importance: Haute

Madame, Monsieur,

Les centres de formation générale des adultes sont à déployer leurs ressources pour permettre à ces derniers de réaliser les épreuves en salle d'examens et en laboratoire, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale exigées par la Santé publique.

Ces règles rigoureuses, combinées à la fermeture des centres FGA, rendent difficile l'administration des épreuves de communication orale en *Français, langue d'enseignement* en respectant tous les paramètres et spécifications des instruments d'évaluation.

L'une des spécifications de l'épreuve qui pose problème est la présence d'un auditoire de 3 à 5 personnes, selon les épreuves. En effet, il nous apparait difficile de réunir ces personnes alors que les centres sont fermés. Nous pourrions faire appel à du personnel administratif, mais celui-ci est déjà réduit dans les centres en raison du télétravail ou requis pour effectuer les tâches inhérentes à leur poste. Pour faciliter l'administration de ces épreuves, trois solutions sont possibles :

- **Permettre la passation de l'épreuve en visioconférence;**
- **Si l'épreuve se déroule en présence, permettre que l'auditoire soit constitué de personnes en visioconférence;**
- **Suspendre la spécification de la DDÉ en lien avec l'auditoire jusqu'à l'ouverture des centres.** Il reviendrait à l'enseignant évaluateur de discuter ou débattre avec l'élève. Cette suspension temporaire n'entrainerait aucune modification des épreuves et ne diminuerait en rien la valeur de l'évaluation de la compétence.

La situation de formation à distance que nous vivons est extraordinaire; les centres sont fermés. L'administration des épreuves ne peut se dérouler de la même façon qu'en temps normal. À l'instar du secteur de la formation générale des jeunes, des mesures flexibles doivent être mises en place en formation générale des adultes pour faciliter l'administration des épreuves et la sanction des études durant la période de confinement et de fermeture des centres.

Merci de l'attention portée à notre demande. Veuillez accepter nos meilleures salutations.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 mai 2020 14:45
À: faqcovid
Objet: FGA-Service d'enseignement 01 – Soutien pédagogique (Entrée en formation) et FàD

Bonjour,

Merci de prendre connaissance de la demande ci-dessous.

Considérant qu'enseigner à distance représente un grand défi pour les enseignants en dépit de la formation universitaire qu'ils possèdent et des ressources diverses (financières, matérielles, humaines…) qu'ils ont à leur disposition pour s'organiser et s'aménager un espace de travail ergonomique. Pour les accompagner dans cette nouvelle réalité, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a conçu une autoformation en collaboration avec la Téluq.

Considérant qu'apprendre à distance représente un défi colossal pour les adultes qui n'ont pas terminé leur formation générale au secondaire et qui possèdent souvent très peu de compétences et de ressources (financières, matérielles, humaines…) pour s'organiser et s'aménager un espace d'apprentissage ergonomique. Pour les accompagner dans cette nouvelle réalité, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis aucun service d'enseignement à la disposition des centres d'éducation des adultes.

Par conséquent, nous demandons à la Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'ajouter le service d'enseignement *01 – Soutien pédagogique (Entrée en formation)* au type de service «05 - Formation à distance» afin que les centres d'éducation des adultes puissent offrir un programme local Services d'entrée en formation ou un cours Engagement vers sa réussite aux adultes qui y sont inscrits. Au besoin, une offre en synchrone permettrait de prendre les présences et de justifier que les heures qui y sont associées ont été respectées.

Merci de l'attention portée à notre demande. Veuillez accepter mes salutations distinguées.

[redacted]

Jonathan Simard

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 17:32
À: faqcovid
Objet: Inondations

Bonjour,

Certaines villes et municipalités nous demandent s'ils pourront utiliser nos écoles en cas d'inondations!

Pourrions-nous avoir une consigne à cet effet...

Merci,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 22 avril 2020 13:47
À: info@fcsq.qc.ca; faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Foire aux questions

Bonjour,

Une question à ajouter à la foire aux questions svp.

1. Dans les régions éloignées, où la situation est moins préoccupante, en attendant le retour en classe des élèves, serait-il possible de permettre aux enseignants l'accès à leur salle de classe pour préparer des activités et des animations pédagogiques à leurs élèves? Ces activités pourraient être de différentes formes : webinaires, animation de lecture en visioconférence, modélisation d'une notion au tableau, préparation de matériel pour des élèves qui n'ont pas accès à internet ou à une imprimante, etc. Des enseignants demandent cet accès parce que dans leur salle de classe ils ont tout le matériel pédagogique nécessaire pour bien répondre aux besoins de leurs élèves, ce qui n'est pas le cas à la maison.

   Cette façon de faire serait aussi rassurante pour nos élèves vulnérables puisque cela permettrait le maintien de certaines routines et d'un contact virtuel avec la classe. Le matériel réalisé pourrait aussi être réutilisé dans d'autres contextes dans les prochaines années. Cela permettrait aussi aux enseignants de se préparer pour le retour des élèves.

   Cette flexibilité d'accès en salle de classe pour les enseignants serait possible dans certains milieux, sous la supervision des directions d'écoles, tout en respectant les consignes de la santé publique de distanciation sociale et d'hygiène.

Merci.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 21 avril 2020 19:56
À: faqcovid
Objet: Foire aux questions du MEES

Bonjour,

Je désire faire référence à la foire aux questions du MEES (version du 17 avril) et je réfère à deux questions (principalement ce qui est en jaune) :

Question # 31 [NOUVEAU] Comment devons-nous procéder pour les examens en formation professionnelle et en formation générale des adultes lors de la formation en ligne possible?
En formation générale des adultes
Les adultes pourront être évalués localement après chacun des sujets (sigles). Cette évaluation formative favorisera la poursuite de leur cheminement scolaire. Les épreuves ministérielles associées aux sujets complétés devront cependant être reprises dès que les directives gouvernementales de la Santé publique le permettront. Seule la réussite de ces épreuves permettra l'attribution d'unités.
En formation professionnelle
Lorsque les directives de distanciation sociale le permettront, les élèves devront se présenter dans un centre de formation professionnelle pour passer une évaluation aux fins de sanction. Seule la réussite de ces épreuves permettra l'attribution d'unités.

Question # 72. [MODIFIÉ] Puisque la majorité des établissements scolaires sont fermés et que dans ce contexte, le personnel d'entretien (ouvriers, concierges, etc.) est requis seulement pour des services essentiels, est-ce que l'on envisage de prendre des mesures pour assurer la continuité des travaux déjà prévus dans les bâtiments (tests du plomb dans l'eau, ménage, peinture, réparations, surveillance des travaux de rénovation, entretien préventif et curatif, etc.)?
Jusqu'à nouvel ordre, la consigne selon laquelle toute activité effectuée en milieu de travail doit être suspendue s'applique aussi à ces travaux. La situation sera réévaluée en temps et lieu. Néanmoins, les étapes des projets pouvant se faire à distance peuvent se poursuivre (ex. : production de plans et devis). Concernant la mesure du plomb dans l'eau, en raison des difficultés d'approvisionnement des fournisseurs, l'échéancier fixé pour la reddition de compte sera revu et nous vous en informerons.

Puisque les cours risquent de ne pas reprendre en présentiel dans nos cégeps, est-ce possible de prévoir prochainement une prise de position sur l'accès possible au cégep pour le personnel non enseignant pour effectuer leurs tâches régulières et tout en respectant la distanciation sociale et les règles d'hygiènes ?

Merci.

Salutations.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 31 mars 2020 12:08
À: [redacted] faqcovid
Objet: Questions éducatives et administratives
Pièces jointes: Questions - Act. éducatives-31 mars.docx; Questions -Act. administratives-31 mars.docx

Catégories: Document recu

Bonjour,

Voici quelques questions recueillies depuis quelques jours. Elles sont regroupées en 2 fichiers : questions éducatives et administratives.

Merci d'en assurer le suivi. Bonne journée.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 1 mai 2020 08:30
À: faqcovid
Objet: Questions pour le transport scolaire

Bonjour,
Plusieurs questions nous ont été posées sur les points suivants :

1. **Qu'arrivera-t-il du paiement au transporteur s'il est dans l'impossibilité de réaliser un ou des circuits à cause d'un manque de main-d'œuvre ?**
2. **Quelle est la fréquence de désinfection des véhicules (autobus scolaires et berlines)?**
3. **Si des enfants habitent sous un même toit, est-ce possible d'asseoir plus d'un enfant par banquette?**
4. **Combien d'élèves peuvent être transportés dans une berline ?**
   4.1. **Qui attachera les élèves (ceinture de sécurité ou mesures de contention)?**
   4.2. **Quelles sont les mesures de protection pour les conducteurs ou pour l'intervenant scolaire, si tel est le cas, pour attacher l'enfant?**
5. **Transport des élèves handicapés**
   5.1. **Est-il approprié d'avoir du matériel de protection pour les personnes qui embarqueront et débarqueront les élèves des autobus adaptés?**

Nous aimerions connaître les orientations du MEES sur les différents points abordés.
Je vous remercie de l'attention accordée à ces questions.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 4 mai 2020 18:32
À: faqcovid
Objet: Questions pour l'Enseignement à domicile pour élève à besoins particuliers

Bonjour,

Nous avons reçu des demandes de services d'enseignement à domicile pour certains élèves pour qui les médecins ne recommandent pas le retour à l'école et le déconseillent même.
Les services à distance ne conviennent pas du tout compte tenu des limites cognitives et motrices de l'élève.

Présentement, il est vraiment difficile de planifier ce type de service, car nous sommes à réorganiser le retour à l'école et nous ne sommes pas en mesure d'identifier si nous aurons suffisamment de personnel pour prévoir cette offre de service. Dans le dernier question réponses, on parle de souplesse pour la clientèle à besoins particuliers, **mais cela est toujours à l'intérieur de l'école.**

Est-ce que nous avons des directives à ce niveau?
Est-ce que nous pouvons avoir des orientations pour ce type de demandes de services?

Merci de votre aide.

Bonne journée!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 29 mai 2020 08:59
À: faqcovid
Objet: Questions FAQ_MEES_Évaluation des apprentissages

Bonjour,

La [redacted] nous a adressé cette question en lien avec l'évaluation des apprentissages. Est-ce que vous auriez des éléments de réponse à cet égard?

Au tout début de la crise, le ministre de l'Éducation annonçait que tous les élèves du Québec qui étaient en réussite au sommaire de la 2e étape étaient promus au niveau supérieur. Le 27 avril, le ministre Roberge annonçait le retour éventuel en classe lors du point de presse quotidien. À ce moment, il réitérait que les élèves en réussite au sommaire de la 2e étape le demeuraient. Il mentionnait la possibilité pour les enseignants d'utiliser les travaux réalisés ce printemps pour ajuster le résultat des élèves qui n'auraient pas déjà été en réussite.
Le 7 mai dernier, dans la lettre adressée à l'ensemble des partenaires du réseau, le ministre venait préciser l'orientation en évaluation:
Pour déterminer le résultat final de l'année, l'enseignant considérerait les deux premières étapes et les évaluations faites après la fin de la deuxième étape jusqu,au 13 mars ainsi que sa connaissance du cheminement de l'élève du 13 mars jusqu'à la fin de la l'année scolaire, pour décerner une mention Réussite ou Non réussite. Les résultats finaux des bulletins de quatrième et cinquième secondaire seraient cependant exprimés en pourcentages.

Dans le contexte où un élève du secondaire était en réussite au sommaire de la 2e étape, mais que celui-ci n'aurait pas complété les travaux demandés par ses enseignants depuis le 13 mars, est-ce que la réussite au sommaire de la 2e étape a prépondérance sur l'absence de travail du printemps?

Salutations cordiales,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 6 mai 2020 07:33
À: faqcovid
Objet: Questions FGA - COVID-19

Bonjour,
J'imagine que ces questions ont déjà été posées, mais je les souligne tout de même puisqu'elles demeurent au centre des préoccupations pour nos centres FGA :

- FGA : Serait-il possible, en respectant évidemment les règles de la DSP, de permettre des évaluations autres que ministérielles dans le cas d'élèves poursuivant actuellement leurs apprentissages afin d'intégrer un programme de FP à la réouverture des centres?
- FGA : Pourquoi ne pas permettre les évaluations, autres que ministérielles, dans la mesure où toutes les règles de la DSP sont respectées?

Meilleures salutations,

[redacted]

Ce courriel, et toutes les pièces jointes, peut contenir de l'information confidentielle : par conséquent, il s'adresse uniquement au destinataire indiqué. Il est interdit de reproduire ou de diffuser, sans autorisation de l'expéditeur, le contenu de ce message. Si vous avez reçu ce message par erreur, informez-en l'expéditeur et supprimez immédiatement le courriel.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 28 avril 2020 15:08
À: faqcovid
Objet: Questions FGA

Bonjour à vous,

Voici quelques enjeux qui nous préoccupent.

Merci beaucoup!

FGA : Puisque des élèves de la FP auront accès à leur centre (volet pratique), est-ce que les élèves de la FGA pourraient au moins venir dans les centres faire des examens? Il est tout à fait possible de respecter les mesures de la Santé publique en limitant le nombre d'élèves dans la salle d'examens. Le temps commence à manquer pour les élèves de la FGA qui pour l'instant, n'ont aucune façon de se faire reconnaître les acquis (sanctions).

En FGA, est-ce qu'on peut reporter la date de fermeture des codes de cours prévue pour le 30 août 2020? Plusieurs élèves nécessiteraient plus de temps en raison de cette période de fermeture des centres.

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 6 mai 2020 09:03
À: faqcovid
Objet: Questions sur les SDG

Bonjour,
Plusieurs questions nous ont été soulevées concernant les services de garde et la facturation aux parents :

- Avec la reprise des activités et le fait qu'il n'y a pas de transport le midi, nous avons des jeunes pour qui le statut risque de changer à chaque semaine pour diverses raisons. Est-ce que nous devons ajuster la tarification et le statut à chaque semaine considérant que certains avaient un statut de régulier et qu'ils pourraient avoir un statut de sporadique parce que les parents n'ont pas les mêmes besoins considérant le fait que plusieurs ont perdu leurs emplois ou qu'ils sont en télétravail certaines périodes dans la semaine? [redacted]

- Que faut-il charger pour « l'heure du midi »?
  Ceux qui sont inscrits au SDG vont payer les montants prévus au SDG et les autres :
  - Tarif « SDG » – sporadique ±6$/midi
  - Tarif « Surveillance du midi » – Au coût (30$ / 15 = 2$/midi)
  - Tarif « Transport du midi » 360$/200 = 1.80$/midi

  ou

  Tout le monde paie le même montant? [redacted]

- L'horaire des classes est en continu de 8h à 14h. Les élèves resteront dans leur local le midi avec l'enseignant (ou la ressource que nous aurons attitrée à ce groupe).
  Le service de garde (SDG) sera offert le de 6h45 à 8h00. Puis, à partir de 14h00 jusqu'à 17h45 dans le même local que dans la journée (besoin important en ressources), il faut déterminer si la facturation sera faite à partir de 15 h 30 (selon l'horaire normal) ou à partir de 14h00. Quelle sera la tarification pour les réguliers et les sporadiques ? [redacted]

Je vous remercie de l'attention apportée à ces questions.
Au plaisir,

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 27 mars 2020 13:51
À: faqcovid
Objet: Questions

Bonjour
Je suis tech. en éducation spécialisée et je suis employée régulier d'une C.Scolaire. Pour le moment, je reçois mon salaire, tel que prévu! Par contre, comme tout mes collègues, je vais avoir une mise à pied pour la période estivale. Est-ce que, comme les années passées, nous allons pouvoir demander notre chomage ou se sera assumé par d'autre mesure?
Pour les processus d'affectations, est-ce que vous avez penser à revoir le processus? compte tenu qu'ils ont lieu dans des salles?
Merci beaucoup de prendre le temps de me lire
Bonne journée
[redacted]

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 6 mai 2020 12:04
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: Questions

Bonjour,

Voici nos questions :

1. Notre centre d'éducation des adultes est situé dans le même bâtiment que l'école secondaire. Considérant que pour la FGA, les élèves sont autorisés à se présenter à l'école pour des examens ministériels, ne serait-il pas possible que cette autorisation soit également valable pour des élèves du secondaire que les enseignants voudraient convoquer à l'école. On vise ici des élèves à risque d'échec qui auraient ainsi la possibilité de faire la démonstration de la maîtrise des apprentissages essentiels après avoir participé aux séquences d'enseignement-apprentissage à la maison.
2. Pour des motifs organisationnels, est-il possible du surseoir à l'article 17 du Régime pédagogique concernant la durée minimale des périodes de détente des élèves?
3. Est-il possible d'organiser des services éducatifs pour des adolescents handicapés même s'ils ne fréquentent pas une école spécialisée. Nous avons des demandes de parents qui ont grandement besoin de répit et/ou qui doivent retourner au travail.
4. Une école primaire pourrait-elle permettre à un parent d'entrer dans l'école pour participer à une rencontre relative au plan d'intervention de son enfant?
5. À compter du 11 mai, une direction d'école est-elle dans l'obligation de signaler au DPJ la situation d'un enfant dont les parents ont mentionné clairement leur refus de collaborer au suivi pédagogique de leur enfant resté à la maison?

Merci!

[redacted]

De: faqcovid
Envoyé: 30 mars 2020 11:59
À:
Objet: RE: Question: Échéancier maintenu - Nouvelle gouvernance scolaire PL 40 ?

Bonjour

Le déploiement et le calendrier de formation sont actuellement en révision pour tenir compte des impératifs liés aux mesures d'urgence sanitaires que nous vivons.

Meilleures salutations,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De :
Envo
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Question: Échéancier maintenu - Nouvelle gouvernance scolaire PL 40 ?

Bonjour,

Ma question : Est-ce que les étapes et l'échéancier de la formation du conseil d'administration prévus par l'adoption du projet de loi 40 sont maintenus du fait qu'il n'y a aucun regroupement possible, dont le comité de parents et les conseils d'établissement des écoles?

En attente de vos instructions,

Salutations,

De: [redacted]
Envoyé: 4 mai 2020 17:08
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: RE: Questions de l'heure : bulletin et cours d'été

Catégories: traité

Bonjour,
J'ai reçu le message de vous acheminer mes questions directement à cette adresse faqcovid@education.gouv.qc.ca.
Alors voilà, en espérant recevoir réponses à mes questions dans les meilleurs délais. Prendre note que nous avons beaucoup de questions provenant des enseignants qui reprennent leur enseignement à distance.
Merci de votre attention,

[redacted]

De [redacted]
Envoyé : 30 avril 2020 13:48
À : 'Sanction DSE' <sanction.dse@education.gouv.qc.ca>
Cc [redacted]
Objet : Questions de l'heure : bulletin et cours d'été

Bonjour,
La situation actuelle nous amène à nous poser plusieurs questions quant à l'évaluation des apprentissages et la reconnaissance des compétences d'ici la fin de l'année scolaire 2019-2020. Au nom du groupe-conseil en évaluation de la région [redacted], je vous demande s'il est possible que la Direction de la sanction des études transmette le plus tôt possible aux responsables de la sanction des études des différentes commissions scolaires des orientations plus précises en lien avec le bulletin et les possibilités d'offrir des cours d'été en ligne. Actuellement, chacune des CS travaille à établir des scénarios avec les informations qui entrent au compte-goutte tout en n'ayant aucune balise ministérielle par rapport à l'évaluation.

Bulletin
Le ministre a dit : « tous les élèves qui ont passé les deux premières étapes poursuivent au niveau suivant l'an prochain. De plus, d'ici la fin de l'année, les enseignants doivent poursuivre la consolidation des acquis scolaires et qui plus est, ils devront poursuivre également l'acquisition des savoirs essentiels non vus depuis la fermeture des écoles à la mi-mars. En conséquence, ils pourraient cumuler des traces afin d'exercer leur jugement professionnel à la fin de l'année. Toutefois, il n'a nullement parlé de bulletin. Nous souhaitons avoir des précisions de votre part quant au bulletin de fin d'année.

- Est-ce que vous vous attendez à ce que les enseignants transmettent un résultat en pourcentage pour chacun des élèves? Un succès ou un échec comme au collégial?

- Dans le pratico-pratique, le bulletin sera-t-il toujours le moyen utilisé pour communiquer aux parents et aux élèves la réussite ou non du cours et de l'année scolaire? Si oui, comment s'articulera-t-il? Quelle sera sa logique? Quelle est la valeur accordée à la 1re et à la 2e étape pour les élèves qui ont réussi?

Pour les élèves qui sont en difficulté, ils auront la chance de se reprendre d'ici la fin de l'année.

- Comment ce sera noté, apprécié et transmis?
- Y aura-t-il l'annulation de la 3e étape et donc de sa pondération de 60%.
- Les enseignants devront se baser sur l'appréciation de diverses traces et de l'effort fourni par l'élève (comme l'a dit le ministre). Comment sera transmis ce nouveau résultat ou appréciation?
- Comment le bulletin devra-t-il être programmé? Est-ce que ce sera la Grics qui s'en chargera?

Pour les élèves du secondaire, puisque nous passons dans la phase d' enseignement à distance, tous les élèves pourront être évalués, ainsi les enseignants cumuleront des résultats et ce ne sera pas seulement pour les élèves en difficulté.

- Est-ce qu'ils devront mettre une note à la 3e pour tous les élèves ou seulement pour ceux en difficulté?

Cours d'été – les parents ont commencé à nous questionner

- Quelles sont vos orientations par rapport aux cours d'été? Pas d'examens ministériels, donc pas de session d'examen de reprise, et par conséquent pas de cours d'été offerts?
- Est-ce que vous croyez que les cours d'été ont lieu d'être?
- Dans le cas où une CS décidait offrir des cours d'été, est-ce envisageable de transmettre des résultats au ministère au début du mois d'août?

Bref, beaucoup de questions sur le fonctionnement du bulletin!!!
Merci de votre attention et de votre précieuse collaboration,

De: [redacted]
Envoyé: 8 mai 2020 14:31
À: faqcovid
Objet: RE: Secteur Santé de la formation professionnelle

Bonjour,

[redacted] j'ai plusieurs questions en lien avec la poursuite des apprentissages pour les élèves du secteur de la santé…
Nous offrons le **programme APED** (préposé aux bénéficiaires) et nous sommes en FAMT (formule d'apprentissage en milieu de travail), présentement considérant que tous nos élèves travaillent dans un CHSLD, la formation est arrêtée; cependant, il ne leur reste que deux semaines d'apprentissages en milieu de travail + une semaine de consolidation incluant les évaluations + le stage 15 (en courte durée).

Ma question est :

- Considérant que tous les élèves travaillent en CHSLD depuis le début de la Covid et qu'il est interdit aux enseignantes d'entrer dans les centres pour les évaluer…puis-je me servir d'une grille d'évaluation basée sur les critères d'évaluations afin de pouvoir sanctionner les élèves?
  Il reste 6 compétences à évaluer)

- Ont-ils l'autorisation de faire leur stage en courte durée (hôpital) malgré la Covid?

- Si non, pour remplacer le stage, pouvons-nous faire des mises en situation et évaluer (de manière virtuelle) les élèves toujours dans le but de sanctionner et qu'ils aient leur DEP?
  Ces élèves devaient terminer leur DEP le 24 avril dernier et sont employés par le CIUSSS depuis le début de la crise, mais sans diplôme.

Maintenant pour SASI (Santé assistance et soins infirmiers)
Nos élèves en sont à leur 1re année et certaines compétences sont débutées et d'autres terminées, mais non sanctionnées. Depuis la Covid, les enseignants consolident les acquis et accompagnent les élèves dans leurs difficultés en répondant à leurs questions.
Ma question est :

- Peut-on permettre à ces élèves de venir au Centre afin de poursuivent leurs apprentissages et faire leurs évaluations?
- Si oui, considérant que la plupart des élèves travaillent en CHSLD ou à l'hôpital, doivent-ils obligatoirement respecter une quarantaine avant de revenir à l'école?

Je vous remercie sincèrement de m'éclairer car nous voulons faire pour le mieux, mais naturellement sans nuire au réseau de la santé et tout en respectant les direcives de ministère de l'Éducation.

Au plaisir,
[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 20 mai 2020 14:57
À: faqcovid
Objet: RE: Sommes engagées 2019-2020 - Balises du MEES

Catégories: traité

Où peut-on trouver les questions-réponses du MEES?

Est-ce ceci?
https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c52684

Merci!

[redacted]

De : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 mai 2020 14:16
À : [redacted]
Cc
Objet : RE: Sommes engagées 2019-2020 - Balises du MEES

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel.

Votre question sera répondue dans les prochaines FAQ ou un représentant du Ministère en assurera le traitement dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir nos sincères salutations.

Secrétariat général et Direction du bureau du sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

De [redacted]
Envoyé : 20 mai 2020 14:10
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Cc : [redacted]
Objet : RE: Sommes engagées 2019-2020 - Balises du MEES

Bonjour,

En lien avec les sommes déjà engagées au comité AEP-CAC (table interordre région 03 - Capitale-Nationale) pour les formations offertes en 2019-2020, mais qui ont été interrompues ou n'ont pu avoir lieu en raison de la situation actuelle due à la COVID-19, est-ce que les sommes seront reconduites en 2020-2021?

Quelles sont les balises du MEES à ce sujet?

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

Bonne journée!

[redacted]

De : Nathalie Lepage [redacted]
Envoyé : 20 mai 2020 13:38
À : [redacted]
Cc : Marie-Pierre Proulx [redacted]
Objet : RE: Sommes engagées 2019-2020 - Balises du MEES

Bonjour,

De nombreuses questions sont adressées à différentes directions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le financement, la reprise des formations et des évaluations dans les écoles, les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, autant par les organisations scolaires que par les partenaires. Dans le but d'assurer le suivi approprié de ces questions dans les meilleurs délais, une adresse courriel est prévue afin de centraliser ces demandes.

Ainsi, vous êtes invités à adresser votre question à faqcovid@education.gouv.qc.ca.

Votre question sera alors acheminée aux directions en mesure d'y répondre selon leur expertise.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Nathalie Lepage
Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 17e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

De [redacted]
Envoyé : 20 mai 2020 12:26
À : Nathalie Lepage [redacted]
Cc [redacted]
Objet : Sommes engagées 2019-2020 - Balises du MEES

Bonjour Mme Lepage,

En lien avec les sommes déjà engagées au comité AEP-CAC (table interordre région 03 - Capitale-Nationale) pour les formations offertes en 2019-2020, mais qui ont été interrompues ou n'ont pu avoir lieu en raison de la situation actuelle due à la COVID-19, est-ce que les sommes seront reconduites en 2020-2021?

Quelles sont les balises du MEES à ce sujet?

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

Bonne journée!

[redacted]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De: [redacted]
Envoyé: 2 mai 2020 10:03
À: faqcovid
Objet: RE: uestion pour le MÉES

Bonjour,

Suite à la réception de ce courriel de Jonathan, je suis désolée, mais je ne comprends pas ce que je dois faire ???

Merci de m'éclairer !

[redacted]

De : faqcovid [mailto:faqcovid@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 1 mai 2020 18:50
À : [redacted]
Objet : RE: uestion pour le MÉES

Bonjour,

En suivi à cette question reçue dans la boite courriel FAQcovid, pouvez-vous :

- assurer un suivi après de l'établissement d'enseignement afin de répondre à la questions;
- si pertinent,
    - ajouter une question au Tableau de suivi des questions dans OneDrive;
    - modifier une question existante en me retournant la modification par courriel.

Salutations,

Jonathan

De [redacted]
Envoyé : 1 mai 2020 16:05
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : uestion pour le MÉES

Bonjour,

Suite à la dernière publication de la foire aux questions du MÉES, une précision a été apportée :

36. [NOUVEAU] Les parents auront-ils le droit d'entrer dans les écoles?
Non. La circulation des parents de même que celle d'autres visiteurs seront interdites à l'intérieur de l'école.

Maintenant, voici ma question :

Avec l'ouverture des écoles primaires. Est-ce que les intervenants sociaux pourront aller rencontrer les élèves à l'école ou ça sera interdit?
Le CISSS m'informait qu'ils avaient des mesures de protection qui vont continuer à s'appliquer: distanciation, masque, etc!

Merci ☺

[redacted]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De:
Envoyé: 24 avril 2020 09:04
À: faqcovid
Objet: Sanction des études

Catégories: traité

Bonjour,

Certains élèves devaient se présenter aux reprises des épreuves uniques de juin 2020 puisqu'ils leur manquent la réussite d'une épreuve unique pour obtenir leur DES (épreuves uniques qu'ils ont échoués en juin 2019). Puisque la session d'épreuve ministérielle de juin été annulée, quels sont les alternatives pour ces élèves? Est-ce qu'il y aura une session d'épreuve ministérielle, en juillet-août, pour ces élèves qui aimeraient obtenir leur DES, avant de poursuivre leur étude postsecondaire à l'automne 2020.

Merci et bonne journée!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel est à l'usage exclusif de son ou ses destinataire(s) et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si par ailleurs vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas adressé, nous vous saurions gré d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le détruire sans en avoir divulgué le contenu d'aucune façon. Merci.

De:
Envoyé: 28 avril 2020 12:54
À: faqcovid
Objet: Récupération

Importance: Haute

Bonjour,

Contrairement à plusieurs cégeps du réseau qui en sont actuellement à la semaine 13 ou 14 du calendrier scolaire, **le est à la semaine 15 de son calendrier scolaire**.

Nous avons encouragé l'ensemble des enseignants à terminer leur cours (incluant l'évaluation finale) cette semaine.

Depuis le 13 mars, à la demande du MEES, nous avons refusé l'entrée au campus des étudiants. Ainsi, nos étudiants **n'ont toujours pas récupérer leur matériel scolaire, ni leurs effets personnels**.

Maintenant que leur session se termine et qu'ils repartiront (pour certains actuellement en appartement) dans leur ville respective, est-ce possible d'autoriser à ce qu'ils viennent récupérer leurs choses ?

Il va de soi que l'exercice de récupération organisée par la direction tiendrait compte des consignes sanitaires et de distanciation sociale.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

De: [redacted]
Envoyé: 27 mars 2020 11:59
À: faqcovid
Objet: Rémunération

Bonjour,

Voici ma question :

Je suis une employée contractuelle avec le Cégep en soins infirmiers, nos contrats sont habituellement signés la semaine même du début du stage ou même après le début. Des courriels de confirmation de la coordination font office de confirmation pour nos contrats habituellement. Devrions-nous recevoir une rémunération jusqu'au 1er mai pour ces contrats convenus et prévus, mais non signés ?

Merci
[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 16 avril 2020 08:50
À: faqcovid
Objet: Rentrée scolaire Sept 2020

Catégories: traité

Bonjour

Quelles sont les mesures mises ou qui seront mises en place pour la rentrée scolaire du point de vue distanciation sociale?

Merci!

[redacted]

De:
Envoyé: 19 mai 2020 10:19
À: Sanction DSE; faqcovid
Cc:
Objet: Reprise d'épreuve en français 132-520

Bonjour ,

Nous avons élèves du TEACHH qui ont échoué l'épreuve ministérielle de français 132-520 lors de la passation en décembre 2019. J'ai entendu que, dans ce cas précis où l'élève est en reprise, il y aurait une possibilité de passer un examen ministériel au mois de juillet. Est-ce que cette information est exacte ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-il possible de faire pour permettre à ces élèves de graduer ? Serait-il possible d'ouvrir la matière à nouveau, de leur faire produire des travaux et, selon le jugement professionnel de l'enseignant, émettre une nouvelle note ? Faut-il que l'école produise une tx-59 et envoie une note modifiée pour pouvoir corriger le bulletin par la suite ? Comment doit-on procéder ?

Merci.

De:
Envoyé:
À: faqcovid
Cc:
Objet: Retour au travail du personnel d'entretien ?

Bonjour,

En lien avec la question #56 de la FAQ, est-ce qu'une nouvelle directive a été émise pour reporter la suspension de ces activités au-delà du 16 avril ?

56. Puisque la majorité des établissements scolaires est fermée et que dans ce contexte, le personnel d'entretien (ouvriers, concierges, etc.) est requis seulement pour des services essentiels, est-ce que l'on envisage de prendre des mesures pour assurer la continuité des travaux déjà prévus dans les bâtiments (tests du plomb dans l'eau, ménage, peinture, réparations, surveillance des travaux de rénovation, entretien préventif et curatif, etc.)?

Jusqu'au 16 avril 2020, la consigne selon laquelle toute activité effectuée en milieu de travail doit être suspendue s'applique aussi à ces travaux. La situation sera réévaluée en temps et lieu. Néanmoins, les étapes des projets pouvant se faire à distance peuvent se poursuivre (exemple : production de plans et devis).

Merci pour le suivi!

Salutations cordiales,

Pensons environnement :
est-ce vraiment utile d'imprimer ce courriel ?

De: [redacted]
Envoyé: 21 avril 2020 14:52
À: faqcovid
Objet: réunions du conseil d'établissement

Bonjour,
La loi nous oblige à tenir minimalement 5 rencontres publiques pour nos conseils d'établissement.
Considérant que nous ne pouvons tenir de rassemblement (nous avons 19 membres), considérant que nous devons tenir des rencontres publiques, comment pouvons-nous nous assurer de respecter l'obligation de 5 rencontres?
Est-ce que des rencontres virtuelles seront acceptées?

[redacted]

Pensez à l'environnement. N'imprimez ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

De:
Envoyé: 10 avril 2020 13:41
À: faqcovid
Objet: Retour possible au travail ?

Bien que la clientèle des enfants et jeunes pouvant être infectés et ressentir des symptômes est faible, comment pourra t-on assurer la sécurité du personnel œuvrant auprès de cette clientèle étant donné que le contexte de travail (contact et proximité des élèves avec les enseignants, pas de port de masque, pas de port de gants, pas de port de vêtements de protection, etc.) est très différent de celui du milieu de la santé ?

Merci d'avance pour votre réponse !

De: [redacted]
Envoyé: 7 mai 2020 15:54
À: faqcovid
Objet: Sanction - Semestrialisation des matières

Bonjour FAQCovid,

Question sur la semestrialisation des matières.

Nous avons des matières comme Monde contemporain et Éducation financière qui sont semestrialisées dans certaines écoles. Ainsi, du 26 août au 15 février, l'élève fait Monde contemporain (la matière est terminée au 2e bulletin) et fait éducation financière ensuite (on ajoute un bulletin mi avril et la matière se termine le 20 juin).

Ainsi, la matière débuté après le 15 février n'a pas été évalué formellement avec note à l'étape.

Comment procéder pour obtenir un résultat final sans pénaliser l'élève.

Merci!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 15 juin 2020 11:02
À: faqcovid
Objet: Signatures des épreuves en FP

Bonjour,

Nous avons un élève international qui a oublié de signer sa copie d'examen dans la semaine précédent l'arrêt des cours à cause de la COVID et qui est maintenant retourné dans son pays.
Nous sommes quand même mesure d'affirmer que c'est bien cet élève qui a réaliser l'épreuve.

Est-ce que nous devons lui demander qu'il nous envoie sa signature par courriel?

Merci pour votre aide!

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 5 mai 2020 20:27
À: faqcovid
Objet: Sanction pour FMS FPT

Bonjour,

Question concernant les certifications FMS et FPT pour cette année.

La délivrance de la certification repose sur un nombre d'heure en stage. Puisqu'il manquera vraisemblablement 4 mois à l'année scolaire, le nombre d'heure en stage ne sera pas comme celui prévu pour la sanction.

Comment cet aspect va fonctionner?

Merci !

[redacted]

De:
Envoyé:
À: faqcovid

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Qu'arrivera t'il au personnel de soutien lors du choix de postes 2020-2021 prévu au mois de juin ?

Envoyé d'Outlook Mobile

De: [redacted]
Envoyé: 13 avril 2020 12:23
À: faqcovid

Catégories: traité

Bonjour
Est ce que les bals de finissant des secondaire 5 sont annulés? Ou décision a venir?
Merci

De: [redacted]
Envoyé: 30 mars 2020 15:54
À: faqcovid
Objet: Service de garde d'urgence

Bonjour,

Si un enfant ou un membre du personnel d'un service de garde d'urgence est déclaré atteint du virus, jusqu'à combien de jours devons-nous revenir rétroactivement pour déterminer le personnel et les enfants qui doivent être placés en quarantaine? Par exemple, si un enfant est déclaré atteint du virus le 30 mars, devons-nous aviser tous les parents et les membres du personnel qui ont été en « contact » avec lui au service de garde depuis le 16 mars (14 jours) afin que toutes ces personnes soient placées en quarantaine?

Merci à l'avance pour l'attention portée à cette demande.

[redacted]s. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser.

De: [redacted]
Envoyé: 9 avril 2020 20:43
À: faqcovid
Objet: Traitement 1/1000 clause 13-10.08 enseignement

Bonjour,

Nul part dans vos documents d'information il est mention du surtemps. Dans mon centre de formation professionnelle à l'horaire il est prévu du temps supplémentaire qui est traité au 1/1000

Pourtant il est bien écrit dans la directive ministériel que les enseignants en surcroît de travail recevront leur traitement salarial. Pourtant ce surcroît de travail n'apparaît pas sur notre relevé de paye. Est normal?

[redacted]

De:
Envoyé: 1 mai 2020 16:05
À: faqcovid
Objet: uestion pour le MÉES

Catégories: traité

Bonjour,

Suite à la dernière publication de la foire aux questions du MÉES, une précision a été apportée :

36. [NOUVEAU] Les parents auront-ils le droit d'entrer dans les écoles?
Non. La circulation des parents de même que celle d'autres visiteurs seront interdites à l'intérieur de l'école.

Maintenant, voici ma question :

Avec l'ouverture des écoles primaires. Est-ce que les intervenants sociaux pourront aller rencontrer les élèves à l'école ou ça sera interdit?
Le CISSS m'informait qu'ils avaient des mesures de protection qui vont continuer à s'appliquer: distanciation, masque, etc!

Merci ☺

De:
Envoyé: 17 avril 2020 11:09
À: faqcovid
Objet: Urgent - Coronavirus MEES FAQ
Pièces jointes: Coronavirus_QR_MEES_200325_15h.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Les questions/réponses ci-jointes nous ont été transmises au mois de mars.
Il y est précisé ce qui suit :

Jusqu'au 13 avril 2020, uniquement 2 types de travaux sont autorisés :

- **firmes de construction pour réparation d'urgence ou aux fins de sécurité;**
- **électriciens, plombiers et autres corps de métiers requis pour des services d'urgence.**

Jusqu'au 13 avril 2020, la consigne selon laquelle toute activité effectuée en milieu de travail doit être suspendue s'applique aussi à ces travaux. La situation sera réévaluée en temps et lieu.
Néanmoins, les étapes des projets pouvant se faire à distance, peuvent se poursuivre (exemple : production de plans et devis).

En date du jour (17 avril 2020), la situation a-t-elle été réévaluée ?
Les activités non urgentes effectuées en milieu de travail sont-elles désormais autorisées ?
Plus précisément, les services professionnels (architecture, ingénierie, maintenance…) sont-ils autorisés en milieu de travail ?

Dans l'attente de vos instructions par retour,

Bien cordialement,

De: [redacted]
Envoyé: 8 mai 2020 17:32
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: TR: Question # 106 - précisions

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous joins un courriel reçu de votre département par ma collègue en lien avec le changement de nom.

Je sais que, par l'article 144 de la LIP, le gouvernement peut, par décret, changer le nom d'une commission scolaire (centre de services scolaire) qui en fait la demande.

Étant donné qu'il est de notre volonté de déposer ce type de demande, pouvez-vous m'indiquer à qui dois-je l'adresser SVP ou transférer directement ma demande à la personne concernée SVP.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Cordialement,

[redacted]

Avertissement de confidentialité
Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autre ni le reproduire.

[redacted]

De : faqcovid [mailto:faqcovid@education.gouv.qc.ca]
Envoyé : 30 avril 2020 07:55
À : [redacted]
Objet : RE: Question # 106 - précisions

Bonjour Mm [redacted]

À la suite de la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi n°40), l'appellation ''commission scolaire'' doit être modifiée pour l'appellation ''centre de services scolaire''. Ainsi, la Commission scolaire Pierre-Neveu deviendra le Centre de services scolaire Pierre-Neveu.

Si une commission scolaire ou un centre de services scolaire souhaite modifier son nom outre les modifications induites par le projet de loi n°40, les procédures habituelles s'appliquent (voir l'article 114 de la *Loi sur l'instruction publique*).

Meilleures salutations.

Bureau du sous-ministre adjoint aux politiques et aux relations du travail dans les réseaux
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

De: Eric Blackburn
Envoyé: 27 mars 2020 13:47
À: faqcovid; Jonathan Simard
Objet: 257

De :
Envoyé : 27 mars 2020 09:21
À : Eric Blackburn >; Anne-Marie Lepage BSMA <Anne-
Objet : TR: Demande de soutien

Bonjour,

Je m'excuse déjà de vous envoyer directement cette **question** mais comme nous sommes en urgence, nous avons besoin de confirmation de votre part avant de rendre accessible nos infrastructures (cafétérias)

Pouvons-nous « ouvrir » nos cafétérias aux organismes (et bénévoles) afin qu'ils puissent préparer et distribuer la nourriture ?

Merci encore et au plaisir,

De: [redacted]
Envoyé: 26 mars 2020 11:54
À: faqcovid
Cc: [redacted]
Objet: 211

Importance: Haute

Bonjour,

J'aimerais avoir la position du ministère quand à la poursuite des contrats d'entretien ménager dans les CS

Nous comprenons que pour les écoles où des services essentiels sont effectués, nous maintenons les contrats.

Pour les établissements complètement fermés, est-ce que nous suspendons la réalisation des contrats ainsi que les paiements ?

Merci !

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 3 avril 2020 08:33
À: faqcovid
Objet: COVID-19 - Formation professionnelle et formation générale des adultes

Bonjour,

Je suis directrice d'un centre de formation professionnelle et de trois centres FGA et nous nous inquiétons pour la réussite de nos élèves et pour la diplomation de certains d'entre eux qui devaient terminer à la fin du mois de mai.

Mes questions vont donc en ce sens :

À compter du lundi 30 mars, nous utiliserons nos structures déjà en place en formation à distance pour la formation générale des adultes. En ce qui concerne l'évaluation des différents sigles, est-ce que les enseignants pourront évaluer autrement (par exemple à l'aide de travaux en se conformant aux DDE) étant donné que nous ne pouvons ouvrir nos salles d'examens?

Est-ce que les évaluations orales de certains sigles en FRA et en ANG pourront être faites en ligne (plateforme du genre Teams)?

Pour nos élèves de la formation professionnelle, est-ce que nous pouvons évaluer avec des travaux pour les compétences théoriques pour permettre aux élèves de s'avancer dans leur programme d'études tout en se conformant aux éléments qui doivent être évalués?

Nos équipes enseignantes ont à cœur la réussite de nos élèves et veulent tout mettre en œuvre pour leur permettre de réussir et d'avancer.

Merci et bonne journée!

[redacted]

De: faqcovid
Envoyé: 23 avril 2020 08:07
À:
Objet: RE: Traitement 1/1000 clause 13-10.08 enseignement

Bonjour

Les heures supplémentaires doivent être rémunérées selon les taux prévus aux conventions collectives.

Nous vous invitons donc à contacter la DRH de votre commission scolaire pour obtenir plus de détails.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Bureau du sous-ministre adjoint aux politiques et aux relations du travail dans les réseaux
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

De :
Envoyé : 9 avril 2020 20:43
À : faqcovid <faqcovid@education.gouv.qc.ca>
Objet : Traitement 1/1000 clause 13-10.08 enseignement

Bonjour,

Nul part dans vos documents d'information il est mention du surtemps. Dans mon centre de formation professionnelle à l'horaire il est prévu du temps supplémentaire qui est traité au 1/1000

Pourtant il est bien écrit dans la directive ministériel que les enseignants en surcroît de travail recevront leur traitement salarial. Pourtant ce surcroît de travail n'apparaît pas sur notre relevé de paye. Est normal?

De: faqcovid
Envoyé: 30 mars 2020 12:19
À:
Objet: RE: Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles

Bonjour

Des précisions ont été apportées dans le Q-R du 27 mars aux questions 33 et suivantes.

Je demeure disponible pour plus de précisions.

Meilleures salutations,

Jonathan Simard, conseiller stratégique
Bureau du sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

From:
Sent: Thursday, March 26, 2020 9:40:04 AM
To: Florence Vercheval DCMSG
Subject: RE: Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles

Bonjour Madame Vachon,

Merci pour tout le travail mis en place!

Le document envoyé ne concerne que le secteur public, c'est peut-être une erreur puisque je suis au secteur privé. J'attends avec impatience les balises au privé, notamment concernant les salaires, la facturation aux parents et le maintien (bonification?) des subventions.

La survie de mon établissement est en jeu en ce moment, je vous remercie de me faire parvenir les balises pour le privé dès que vous le pourrez.

Merci encore, et bonne journée,

[redacted]

De : Florence Vercheval DCMSG [redacted]
Envoyé : 26 mars 2020 09:26
À : [redacted]

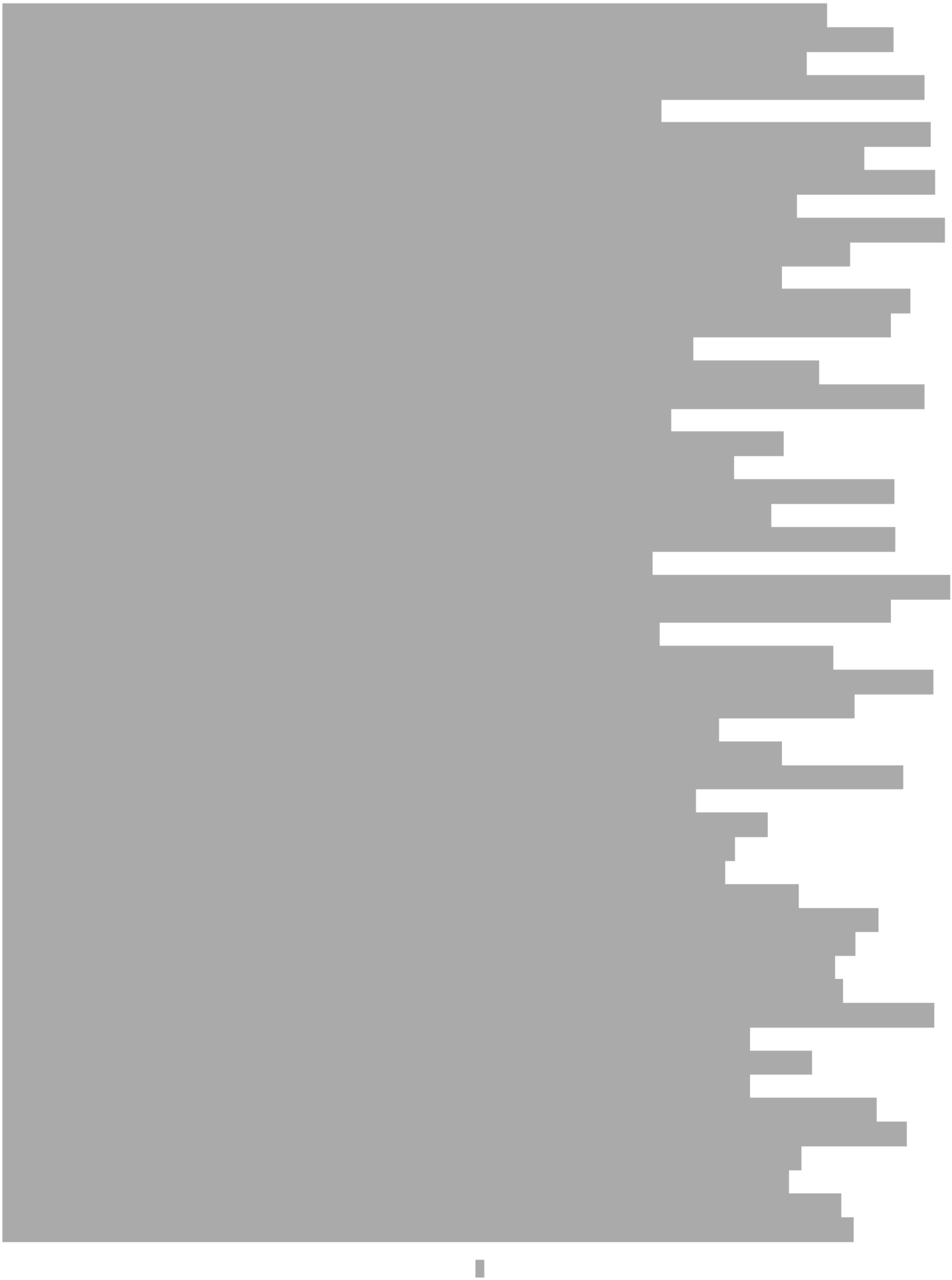

Cc : Stéphanie Vachon ; Geneviève Moisan ; Nathalie Foster
Objet : Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - COVID-19 - Balises ministérielles

Bonjour,

Dans Le contexte actuel de pandémie du coronavirus, veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, précisant les balises applicables au réseau de l'Éducation.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Stéphanie Vachon
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.